




2007-07-16

29 MAI 2005 : Le "NON" Franais au traite Etablissant une Constitution pour l'Europe: analyse d'un Evenement historique, symbole d'un malaise

Baptiste Marc Prévôt
Brigham Young University - Provo

Follow this and additional works at: <https://scholarsarchive.byu.edu/etd>

 Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#), and the [Italian Language and Literature Commons](#)

BYU ScholarsArchive Citation

Prévôt, Baptiste Marc, "29 MAI 2005 : Le "NON" Franais au traite Etablissant une Constitution pour l'Europe: analyse d'un Evenement historique, symbole d'un malaise" (2007). *All Theses and Dissertations*. 1022.
<https://scholarsarchive.byu.edu/etd/1022>

This Thesis is brought to you for free and open access by BYU ScholarsArchive. It has been accepted for inclusion in All Theses and Dissertations by an authorized administrator of BYU ScholarsArchive. For more information, please contact scholarsarchive@byu.edu.

29 MAI 2005 : LE “NON” FRANÇAIS AU TRAITE ETABLISSANT UNE CONSTITUTION

POUR L'EUROPE :

ANALYSE D'UN EVENEMENT HISTORIQUE

SYMBOLE D'UN MALAISE

by

Baptiste M. Prévôt

A thesis submitted to the faculty of

Brigham Young University

in partial fulfillment of the requirements for the degree of

Master of Arts

Department of French and Italian

Brigham Young University

August 2007

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
GRADUATE COMMITTEE APPROVAL

of a thesis submitted by
Baptiste M. Prévôt

This thesis has been read by each member of the following committee and by majority vote has been found to be satisfactory.

Date

Scott M. Sprenger, Chair

Date

Yvon LeBras, reader

Date

Gary Bryner, reader

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY

As chair of the candidate's graduate committee, I have read the thesis of Baptiste M. Prévôt in its final form and have found that (1) its format, citations, and bibliographical style are consistent and acceptable and fulfill university and department style requirements; (2) its illustrative materials including figures, tables, and charts are in place; and (3) the final manuscript is satisfactory to the graduate committee and is ready for submission to the university library.

Date

Scott M. Sprenger
Chair, Graduate Committee

Accepted for the Department

Date

Corry Cropper
Graduate Coordinator

Accepted for the College

Date

John R. Rosenberg
Dean, College of Humanities

ABSTRACT

29 MAI 2005 : LE “NON” FRANÇAIS AU TRAITE ETABLISSANT UNE CONSTITUTION

POUR L’EUROPE :

ANALYSE D’UN EVENEMENT HISTORIQUE

SYMBOLE D’UN MALAISE

Baptiste M. Prévôt

Department of French and Italian

Master of Arts

Le but de cette thèse est de présenter une vue d’ensemble du Traité constitutionnel européen, et d’apporter une explication quant à son rejet par une majorité d’électeurs français lors du référendum tenu le 29 mai 2005. Dans un premier temps, nous présenterons les fondements et principes de cette constitution, mais aussi certaines idées faisant débat au sein de l’Union européenne afin d’en comprendre les enjeux. Ensuite, nous considérerons des points de vue partagés ou divergents parmi les partis et les politiciens qui ont appelé à voter NON parmi la gauche, l’extrême gauche, la droite et l’extrême droite. Enfin, nous tâcherons de tirer des conclusions quant aux divers arguments afin de comprendre quels ont été les points communs de tous ces partis et les raisons principales de ce malaise créant finalement ce besoin d’unité nationale profonde parmi la population française.

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION	1
2. FONDEMENTS, PRINCIPES COMMUNS ET IDEES DIVERGENTES.....	8
2.1. FONDEMENTS ET PRINCIPES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE	8
2.2. LES PRINCIPAUX POINTS FAISANT DEBAT	13
2.3. REGION VS. UNION	17
3. LA GAUCHE	23
3.1. LE PARTI SOCIALISTE : UNE HISTOIRE DIVISEE.....	23
3.2. L'EXTREME GAUCHE : LUTTE OUVRIERE, LCR, PT, VERTS	43
4. LA DROITE	46
4.1. UN NON PEU SUIVI A DROITE	46
4.2. LES ARGUMENTS EXTREMES DE L'EXTREME DROITE	48
5. CONCLUSION : LIENS ENTRE LES NON : VISION FRANCAISE DE L'AVENIR DE L'UNION EUROPEENNE.....	60
6. CHRONOLOGIE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE	72
7. BIBLIOGRAPHIE	81

1. INTRODUCTION

La notion d'une construction européenne regroupant maints pays sous un même « toit » politique n'est pas récente. En effet, c'est en 1620 que le Duc de Sully évoquait « un corps politique de tous les Etats d'Europe qui pût produire entre ses membres une paix inaltérable et un commerce perpétuel » (Burgorgue-Larsen 54). En 1849 apparaît par ailleurs l'expression « Etats-Unis d'Europe » sous la plume de Victor Hugo (56). Toutefois, ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que cet édifice s'amorce. L'objectif était avant tout de maintenir la paix, mais au fil des années, les enjeux sont également devenus politiques, économiques ou encore culturels. Ils furent à l'origine d'une Europe construite en plusieurs étapes avec surtout la création en 1992 de l'Union européenne (UE). Il est alors facile de comprendre que toutes ces étapes devaient transformer l'Europe afin de la rendre plus forte et lui permettre de jouer un rôle international irrécusable.

L'intégration de nouveaux pays dans l'UE n'a donc pas toujours été simple et il existe des conditions d'adhésion bien précises que ces derniers ont du et doivent encore aujourd'hui absolument respecter s'ils veulent avoir une chance d'entrer dans l'Union. Par ailleurs, une Europe élargie n'est pas toujours synonyme d'Europe unie, c'est pourquoi la mise en place d'une Constitution européenne s'est progressivement imposée et représente un enjeu capital pour son avenir. Une Constitution est un ensemble de principes qui fondent l'autorité d'un Etat, organisent ses institutions et lui donnent ses pouvoirs. Elle a une norme juridique suprême puisque sa valeur est supérieure à celle des lois et des textes juridiques.

Avant de traiter du phénomène du NON et de son rejet en France lors du référendum de mai 2005, il serait important d'introduire brièvement la structure de cet ouvrage. Quel est d'une manière concise le contenu du Traité constitutionnel ? Parmi ses quatre chapitres, le Traité sur la Constitution européenne comprend en effet huit innovations essentielles pour le fonctionnement

de l'Europe, éclaircit la répartition des compétences en répondant à la question : « qui fait quoi en Europe ? » et a aussi pour but de simplifier la façon dont fonctionnent les Institutions européennes.

Le Traité constitutionnel, dont l'intitulé exact est « Traité établissant une Constitution pour l'Europe » comprend quatre parties avec un total de 448 articles. Les quatre parties sont les suivantes : (1) Les Dispositions fondamentales de la Constitution : définition de l'Union européenne, de ses objectifs, de ses compétences, de ses procédures décisionnelles et de ses institutions, (2) La Charte des droits fondamentaux : proclamée au Conseil européen de Nice en décembre 2000 et est intégrée au Traité, (3) Les politiques et le fonctionnement de l'Union : définition des actions de l'Union européenne et de ses dispositions institutionnelles, (4) Les clauses finales déterminant les procédures d'adoption et de révision du Traité (Degryse 25-29).

La Constitution européenne prévoit de remplacer, en un texte unique, les traités précédents, à l'exception du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). La Constitution rédigée par les 105 membres de la Convention européenne, puis revue par les chefs d'Etat ou de gouvernement, et proposée aux citoyens européens innove principalement à travers huit points-clefs : (1) l'élection d'un président du Conseil européen pour deux ans et demi, (2) l'attribution d'une personnalité juridique à l'Union européenne, (3) la création du poste de ministre des Affaires étrangères de l'UE, chargé notamment de la Politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, (4) l'instauration du droit d'initiative populaire en matière législative, (5) l'intégration de la Charte des droits fondamentaux de l'UE dans le Traité, (6) la fusion des trois piliers¹ en un seul texte définissant les politiques de l'UE, (7) la simplification du schéma institutionnel, (8) la possibilité pour un Etat membre de quitter l'Union européenne (Teyssier, Baudier 45).

¹ On parle de la création des trois piliers lors de la signature du Traité de Maastricht en 1992. Ce sont les suivants : (1) les Communautés européennes, (2) la politique étrangère et de sécurité, et (3) la justice et les affaires intérieures.

Le Traité constitutionnel prévoit d'autre part le regroupement en un seul bloc des compétences de l'Union européenne, à plusieurs, mais nous ne nous pencherons pas plus sur ces compétences car elles sont extrêmement détaillées et compliquées à résumer et là n'est pas le but de ce travail.

Historiquement, l'idée de cette Constitution est avancée en mai 2000 par l'Allemagne et le mois suivant par la France (*Europa*). Jusqu'en 2000, le mot « Constitution » fait partie des termes tabous dans les cercles européens et parler de Constitution européenne, c'est un peu comme vouloir une fédération effaçant les Etats-nations. Cependant, Jacques Chirac et Herr Fischer brisent la glace en préconisant l'un et l'autre l'adoption d'une Constitution européenne. Depuis l'après-guerre, la construction européenne a considérablement progressé : un marché et une monnaie uniques, des politiques communes. Ces avancées dans le domaine économique ont été accompagnées d'évolutions institutionnelles (par exemple rôle croissant du Parlement européen), mais sans aucune réorganisation du système institutionnel européen, d'où d'innombrables traités et un mécanisme de plus en plus compliqué (Alliès 69).

La Constitution avait donc pour but de réorganiser le système institutionnel sans le bouleverser, de le clarifier et de le regrouper au sein d'un seul texte ; c'est Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention européenne et président de la République française de 1974 à 1981, qui a proposé, en 2003, un projet de Traité constitutionnel. Celui-ci a été longuement étudié lors de la Conférence intergouvernementale (CIG) et a été transmis par la Convention européenne au Conseil européen de Thessalonique (Le Cœur 4). Valéry Giscard d'Estaing était alors ravi de pouvoir présenter un « texte unique, constituant un ensemble cohérent et sans options. » Il a déclaré : « Si nous y sommes parvenus, c'est que chacun a accepté de reconnaître que sa solution préférée n'était pas nécessairement acceptable pour les autres » (Giscard d'Estaing 22).

Après les ultimes débats nationaux et négociations, le texte de la Constitution de Valéry Giscard d'Estaing a été adopté à l'unanimité par les 25 Etats membres en juin 2004. La signature officielle du Traité à Rome, en octobre 2004, a marqué l'ouverture de la phase du processus de ratification, l'une des étapes les plus importantes de l'Union européenne aujourd'hui. Cette ratification devait être votée par voie parlementaire ou référendaire selon les pays. L'Espagne, considérée comme un pays très « europhile » fut, en février 2005, la première nation européenne à se prononcer par référendum sur la Constitution de l'Union (*France Politique*).

Mais pour que la constitution entre en vigueur il fallait qu'elle soit ratifiée par chacun des 25 Etats membres d'ici la fin de l'année 2006. Un seul NON et le texte aurait été bloqué, paralysant alors le système décisionnel et le processus de développement de l'Europe ; et c'est ce qui s'est passé. Le 29 mai 2005, la France décida de rejeter la Constitution, arrêtant le processus d'avancement de l'Union européenne. Le résultat fut presque sans appel, puisque 54,67% des électeurs se prononcèrent contre le texte, avec une forte participation de près de 70% ("The end of enlargement," *Economist*). Ce fut le choc pour de nombreuses personnalités de la classe politique modérée, puisque dans l'ensemble, la plupart des partis prônaient le « oui » au Traité. Mais la mobilisation contre le Traité avec l'appel à voter NON au référendum, même venant des partis radicaux et de quelques têtes majeures de grands partis, a réussi à contrecarrer le choix du président de la République. Le malaise ressenti par le peuple depuis quelques temps s'est alors répercuté sur le plan national.

Bien qu'en apparence, la France soit apparue divisée entre les divers partis politiques présentant des arguments variés quant au Traité constitutionnel pour l'Europe, le NON de mai 2005 a donné un sens beaucoup plus profond à l'unité existant parmi la population française vis-à-vis de ce référendum et de ses conséquences. Nous examinerons ici les facteurs contribuant à la fois à la création de la constitution pour l'Europe et le rôle de la France dans la création de ce

Traité, et plus particulièrement les circonstances entourant la réponse négative de la population française au référendum ainsi que des répercussions résultants de cette décision publique.

Dans le premier chapitre, nous reviendrons sur les fondements et les principes symboliques qui unissent les partisans du « oui » et du NON sur le plan national et européen. Si parfois la forme des applications diverge, le fond des idées reste identique quand il s'agit de paix internationale, car c'est cette dernière qui est à l'origine de la construction de l'Europe. Dès la fin de la guerre, il y eut indubitablement une volonté commune d'unir les Européens pour garantir la paix (cf. Chronologie). Sur le plan politique, l'Europe n'a jamais connu d'unité totale. Victor Hugo défendit le projet d'une utopie des États-Unis d'Europe dans un célèbre discours à l'Assemblée nationale en mars 1849 dans le but d'unir les pays du vieux continent, malgré les différences politiques, économiques, culturelles et autres (Ajchenbaum 78). Certaines périodes, d'une durée variable, ont cependant été marquées par la domination d'une grande partie du continent par un pouvoir politique unique, qui s'est en général imposé par la force.

Même si les opinions divergent quant à la part de pouvoir donné à l'UE, les politiciens sont aujourd'hui d'accord sur un point : la négociation reste l'un des meilleurs moyens pour la faire avancer et continuer à construire l'unité tant voulu par ses dirigeants. Enfin, il va de soi que le but premier est de favoriser la prospérité des peuples d'Europe. Avec l'élargissement et l'arrivée de nouveaux pays dans l'Union, la puissance économique de l'Europe s'accroît et permet une concurrence intérieure et le libre-échange, ainsi qu'une concurrence avec les autres grandes nations hors de l'Union. Dans ce premier chapitre, nous aborderons aussi les règles de la paix, de la politique et de l'économie comme fondements et principes de l'Europe. Nous mentionnerons aussi brièvement du général de Gaulle en tant que précurseur et pionnier de la construction européenne à travers sa politique. Puis, nous traiterons des principaux points faisant débat avec comme une des raisons majeures, l'adhésion ou non de la Turquie à l'Union. Nous

évoquerons d'autre part une peur commune parmi les Français qui semblerait être la raison essentielle de ce rejet : que ce soit à gauche ou à droite, nous verrons qu'il existe parmi la population française une certaine fierté pour la Nation et un attachement à la République. C'est un phénomène peut-être récent car dû au besoin de se rattacher à quelque chose de familier (ici, son propre pays) par méfiance envers quelque chose de nouveau, de vaste, de compliqué et d'inconnu (l'Europe). Nous verrons donc comment cette idée s'oppose logiquement au phénomène de la mondialisation car il y a bien eut un non-dit lors de ce référendum : une peur où les multiples arguments de gauche et de droite se sont soudés.

Dans le second chapitre, nous étudierons plus en détails les partis politiques de gauche, en traitant tout d'abord du phénomène socialiste français. En effet, ce dernier a manifesté de profondes divisions lors de la campagne du référendum, non seulement parmi les dirigeants, mais aussi parmi les militants, qui s'étaient prononcés à 59 % en faveur du projet. Le courant majoritaire du Parti socialiste, derrière François Hollande a défendu le « oui » lors du référendum interne et a appelé à voter « oui » lors de la consultation du 29 mai 2005. D'autres dirigeants socialistes, animateurs de leurs propres courants, se sont également associés à cette campagne, tels Dominique Strauss-Kahn, ou Jack Lang, celui-ci étant pourtant considéré comme un proche de Laurent Fabius, fort opposé à ce Traité. Nous identifierons par ailleurs d'autres courants défendant le NON au projet de Traité : les fabiusiens, derrière l'ancien Premier ministre Laurent Fabius, le courant Nouveau Monde de Jean-Luc Mélenchon et Henri Emmanuelli, le Nouveau Parti socialiste de Vincent Peillon et Arnaud Montebourg et les arguments de Jean-Pierre Chevènement.

Nous ne nous arrêterons ensuite que brièvement sur les arguments de l'extrême gauche : Lutte ouvrière, la Ligue Communiste révolutionnaire, le Parti des travailleurs et les Verts, car leur attitude envers le Traité est pour la plupart reprise par la gauche majoritaire et leur influence ne

semble pas aussi capitale que celle des autres partis même si ce référendum a été une importante victoire pour eux.

Puis nous analyserons, dans le quatrième chapitre, les arguments de la droite contre le Traité. En effet, le président du Mouvement pour la France (MPF), Philippe de Villiers était un fervent défenseur du NON avec un parti à très faible influence au niveau national. C'est avec Nicolas Dupont-Aignan, député de la droite majoritaire (UMP), aujourd'hui politiquement indépendant, que Philippe de Villiers a lancé un appel à voter NON. Nous verrons comment ils ont tâché de rallier les Français vers une Europe différente de celle que Chirac, son premier ministre Jean-Pierre Raffarin et l'Union ont souhaité promouvoir. De façon plus poussée, nous verrons également comment le Front National, un parti considéré comme xénophobe et *has been*, avec son leader Jean-Marie Le Pen, a pu convaincre un parterre de partisans avec un argument cher aux Français et qui fait toujours couler beaucoup d'encre : l'immigration.

Enfin, nous relierons tous ces arguments afin de comprendre ce qui a conduit à une telle unité parmi la population française, tout en nous efforçant aussi d'apporter une vision plus personnelle aux conséquences du rejet et à l'avenir de l'Europe. Après cette décision qui fait encore parler d'elle dans les médias, il est nécessaire d'évaluer les effets d'un tel choix et de comprendre ce rejet majeur parmi les Français. Qu'ont-ils finalement voulu dire par ce refus à une nouvelle Europe et pourquoi un pays aussi pro-européen n'a pas su convaincre ses troupes qui avaient accepté, même si difficilement, le Traité de Maastricht ?

2. FONDEMENTS, PRINCIPES COMMUNS ET IDEES DIVERGENTES

2.1. Fondements et principes de la construction européenne

Le but de la Constitution européenne est de définir clairement les missions de l'Union. Ainsi, les représentants politiques et de la société civile des Etats membres ont décidé de déterminer les compétences entre l'Union européenne et les Etats membres mais également de simplifier les instruments et les procédures communautaires en dressant un seul et même Traité constitutionnel. Il s'agit donc de mettre en place une « union politique » entre les différents Etats. Cet acte ne peut être considéré comme un simple prolongement des différents Traités adoptés jusqu'alors.

Mais quels sont vraiment les enjeux à l'origine des fondements de la construction européenne ? En effet, même si le simple citoyen se sent submergé par un mécanisme politique complexe, on peut dégager plusieurs moyens simples par lesquels s'est construite l'Europe : la paix, la politique et l'économie.

C'est la paix qui est à l'origine des fondements de la construction de l'Europe grâce à l'élan des « pères fondateurs », Robert Schuman et Jean Monnet, qui eurent pour but d'unir les Européens. En 2005, alors que l'Europe prévue par la constitution mettait la défense entre les mains de l'OTAN, l'article I-41 3 exigeait les États membres « d'améliorer progressivement leurs capacités militaires » (*Traité*), donc d'augmenter leur budget de défense. La constitution établissait une agence dans le domaine du développement des capacités de défense de la recherche, des acquisitions et de l'armement (l'Agence européenne de défense). Par ailleurs, « dans un esprit de solidarité, [chaque] État membre concerné s'abstient de toute action susceptible d'entrer en conflit avec l'action de l'Union » (*Traité*). Dans ce cadre, l'article III-309, qui précise que « les missions de sécurité commune peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme, y compris par le soutien apporté à des pays tiers pour combattre le terrorisme sur leur

territoire » (*Traité*), peut impliquer que l'UE devient une sorte d'annexe des États-Unis et peut se retrouver dans l'incapacité de proposer des alternatives pacifiques aux conflits prônés par l'administration américaine. Alors, même si la paix est certainement l'un des fondements majeurs de l'Union, la façon dont elle est envisagée engendra souvent des débats. Par ailleurs, on entend aujourd'hui: « Depuis plus de cinquante ans, la paix existe en Europe. » Mais après la guerre d'Algérie, les séquelles morales et physiques étaient encore assez présentes dans les esprits et l'euphorie récente de l'Afrique du Nord était encore assez ressentie pour qu'on n'ait pas ce discours en France (Bély 69).

Géographiquement, quelles sont les limites de l'Europe? Jusqu'à la fin des années cinquante, la définition n'était pas si simple : s'agissait-il d'une entité territoriale continue allant, comme disait le général de Gaulle, «*de l'Atlantique à l'Oural*», ou d'une entité politique englobant la plus lointaine des possessions de certaines nations dont la métropole se situait sur le territoire originel désigné comme «l'Europe» («Discours et déclarations,» *Le Monde diplomatique*)? Les limites de l'Europe sont la Paix et l'on peut reprendre le titre de Kant de 1795, *Vers la paix perpétuelle*, pour en faire la devise européenne. Kant y formule un certain nombre de principes destinés à créer les conditions d'une « paix perpétuelle » par opposition à une simple « cessation des hostilités » provisoire, qui est la seule forme de paix possible tant que « l'état de nature » continue de régner entre les États.

C'est justement cette paix que le général de Gaulle prôna tant de fois. Beaucoup le décrièrent comme un nationaliste désagréable et un fervent opposant de l'Europe, mais il s'agit là d'une représentation quelque peu faussée de la politique de l'ancien président (Boissieu 14). Les gouvernements qui se succédèrent après le départ du général de Gaulle lancèrent une politique européenne qui fut parfois difficile à assimiler. La France était sur le point de demander le renvoi de toutes les échéances pesant sur elle, lorsque de Gaulle revint au pouvoir en 1958 (Boissieu 34).

En bon européen pacifique, il infligea une stricte discipline afin que la France puisse honorer sa signature et remplir ses obligations au sein du marché commun avec une réduction draconienne du déficit budgétaire, une dévaluation du franc, la création du nouveau franc, le contrôle des fraudes et la libération des échanges en Europe (46). De 1959 à 1969, la construction européenne se poursuivit et se développa de façon décisive : aide aux pays en développement, politique agricole commune, préparation du marché commun (51).

Le général de Gaulle, souvent ferme dans ses décisions, souhaitait que la France puisse réaliser ses promesses tout en maintenant un rang politique en Europe et la paix à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. La politique de la chaise vide pratiquée de juillet 1965 à janvier 1966 montra que la France n'entendait pas se laisser priver de ses possibilités de choix diplomatiques en Europe (68). Refusant d'accepter une extension du rôle du FEOGA (fonds européen d'orientation et de garantie agricole) et de l'Assemblée européenne, ainsi et surtout la modification du principe de l'unanimité dans la prise de décision, de Gaulle suspendit la participation de la France aux réunions du Conseil des Ministres de la Communauté Economique Européenne. Cette crise fut l'aboutissement de vieilles divergences entre deux concepts européens : celui d'une fédération à caractère supranational et celui de « l'Europe des patries » du Général et fut résolue par le compromis de Luxembourg (73).

Le Général de Gaulle pensait que l'Europe était un ensemble de nations : « l'Europe des patries » (86). Son but était que les décisions soient prises par des représentants politiques de chaque nation, et non par telle ou telle entité ou personnalité dépourvue de toute responsabilité à cette fin. C'est la raison pour laquelle il proposa le « plan Fouchet » qui envisageait des réunions périodiques, non plus de diplomates et de spécialistes comme pour le marché commun mais des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Europe. Le projet fut refusé par la Hollande et la Belgique ce qui fit prendre un nouveau retard à la construction européenne (93).

L'établissement de liens entre la France et l'Allemagne, clef de voute de la solidité d'une réalité européenne, fut mise en place par le général. L'entente De Gaulle-Adenauer, entre 1958 et 1963, aboutit à la mise en place d'une alliance incontestable que seuls ces grands chefs d'Etat pouvaient réaliser et qui devint le cœur de l'Union (101). A l'initiative du Général de Gaulle, le premier sommet des chefs d'Etat européens eut lieu à Paris en 1961 et le deuxième à Bonn de la même année (103). Ces deux réunions constituèrent la première étape d'une véritable entente des pays européens au niveau le plus élevé.

Dans l'esprit de Charles de Gaulle, l'Europe était un concept qui avait sa personnalité propre. Elle devait remplir ses missions dans le monde sans être dépendante des autres puissances (Etats-Unis, Angleterre, URSS). Le Général voulait que les peuples de l'Europe soient tous libres, indépendants et prospères.

Mais l'Europe n'a jamais connu d'unité politique totale. Victor Hugo défendit le projet d'une utopie des Etats-Unis d'Europe en 1849 (*Toute l'Europe*). « Europe et Utopie » pourrait être un des noms des différents projets d'unité européenne. Certaines périodes, d'une durée variable, ont cependant été marquées par la domination d'une grande partie du continent par un pouvoir politique unique, qui s'est en général imposé par la force. Ce fut le cas de l'Empire romain, de l'Empire carolingien, de l'Empire napoléonien et du troisième Reich. Certaines familles royales, comme les Habsbourg, ont également, par le biais de relations dynastiques, gouverné un grand nombre de pays européens (Moreau 75). Mais ces Empires et autres gouvernances dictatoriales semblent aujourd'hui bien loin et les dirigeants européens ont compris, semblerait-il, l'ampleur d'un besoin de renouveau et de modernisation au sein de ces institutions.

Après la Seconde Guerre mondiale, les institutions se sont multipliées et superposées. Aujourd'hui, l'Union européenne réunit politiquement une majorité des États européens, mais

elle n'est pas l'unique institution d'Europe à regrouper des États et à jouer un rôle sur la scène mondiale. La politique a donc été un des éléments essentiels de cette construction européenne comme en témoignent les nombreux Traités signés depuis 1950 et présentés dans la chronologie de cette thèse. Le but est en effet de mener l'Europe à une stabilité, à une unité politique, pour lui permettre de devenir une grande puissance politique mondiale. Ainsi, la construction européenne se base sur un système institutionnel unique au monde où le droit et la démocratie sont les fondements de l'UE grâce, par exemple, à des élections libres et à la séparation des pouvoirs garantie par une constitution et le multipartisme.

Hélas, la diversité des institutions peut rendre la compréhension de l'Europe très difficile. Aujourd'hui, cette diversité est si forte que certains considèrent que l'on assiste à la formation de plusieurs Europe : une Europe économique et politique (l'Union européenne), une Europe des droits de l'homme (le Conseil de l'Europe), une Europe de la sécurité (Espace Schengen) et une ébauche d'Europe diplomatique (le Conseil de l'Union européenne) (Coutron, Gaillard, Tronquoy 133). En voulant moderniser l'Europe, il s'avère que l'on se soit plutôt emballé dans la mise en place de multiples Traités et que l'on ait oublié de simplifier cet engrenage en le modernisant.

Le fondement économique de l'Europe est sans aucun doute le libre-échange. Le but premier est en effet de favoriser la prospérité des peuples d'Europe par le libre-échange et la concurrence intérieure, ainsi que par le développement d'un commerce équitable entre différentes zones du monde, lesquelles possèdent des règles commerciales et juridiques propres. De plus, avec l'élargissement et l'arrivée de nouveaux pays, le pouvoir économique de l'Europe s'accroît et permet à l'heure actuelle de concurrencer non seulement la forte domination américaine, mais aussi les puissances asiatiques telles que la Chine ou le Japon, même si cette concurrence est encore minime.

Ainsi, la construction européenne a mis en évidence un certain paradoxe. D'un côté le capitalisme a joué un rôle important dans cette construction et son évolution en tentant de créer un espace unique favorisant la circulation des marchandises, des hommes et des capitaux ; et d'un autre côté l'Etat a dû être omniprésent dans tous les domaines pour renforcer la proximité des citoyens avec cette institution supranationale, assouplir les règles de fonctionnement communautaire et créer des politiques véritablement européennes.

Ainsi la construction européenne s'est faite progressivement et a reposé sur des valeurs communes: la paix, la démocratie, l'économie de marché, la solidarité, la sécurité mais aussi la défense des droits de l'homme avec la Convention de 1950. Cependant, elle est aussi fragilisée par le nombre croissant de pays adhérents, ce qui rend le processus décisionnel de plus en plus complexe. C'est pourquoi, la création d'une Constitution européenne, permettant de réformer et d'améliorer le fonctionnement de l'Union à 25, s'est imposée. Cette dernière fut cependant sans doute trop compliquée aux yeux des Français pour être adoptée à la majorité. La France semble en effet prise d'une phobie envers l'expansion de l'UE, mais c'est aussi une peur compréhensible quand, pour ne citer qu'un exemple, les mots licenciement et relocalisation sont abordés.

2.2. Les principaux points faisant débat

Les partisans du « oui » mirent donc en garde les citoyens contre les conséquences désastreuses d'un NON à la Constitution. La France ne bénéficierait pas alors des progrès sociaux, même minimes, qu'instaure la Constitution et ne serait soumise qu'aux différents textes des Traités conclus précédemment et notamment, aux dispositions du Traité de Nice. Et il serait quasiment impossible pour celle-ci de renégocier le Traité constitutionnel car il faudrait aboutir à un consensus général—décision à l'unanimité—de l'ensemble des Etats de l'Union européenne, ce qui s'avérerait très difficile vu le nombre d'Etats membres (Dony 26).

Les partisans du NON mettent au contraire en garde les citoyens qui accepteraient ce Traité constitutionnel au nom des quelques avancées sociales qu'il instaure et de la nécessité de faire progresser l'Union européenne. Selon ces derniers, après son approbation, le texte ne pourrait être modifié (Bourlanges 51).

D'autre part, certaines critiques portent sur le mode même de ratification choisi par le président français et plusieurs craintes sont alors apparues. Le malaise grandissant s'est alors fait sentir à travers les appréhensions suivantes :

- La première fait surgir l'idée d'une transformation involontaire du référendum en plébiscite. De nombreux citoyens ne se prononceraient donc pas sur la Constitution mais sur la politique intérieure du gouvernement, naturellement soutenue par le président de la République, puisqu'il est issu du même parti politique que son Premier ministre ("Constitution," *Le Monde*).
- La seconde crainte résulte de l'interrogation quant à la capacité de nombreux citoyens à se prononcer sur l'adoption de la Constitution. Ont-ils eu accès à l'information, sont-ils à même de la comprendre ("Constitution," *Le Monde*)?

Aujourd'hui, on peut dire que les Français qui ont lu le Traité constitutionnel avant de voter constituaient une infime minorité. Aussi entre ceux qui ne jouent pas le jeu du référendum et ceux qui votent sans savoir ou sans comprendre la signification du Traité, ne peut-on pas dire que le résultat a finalement été faussé ? Il est clair que devant l'importance de l'enjeu, certains auraient préféré que le Traité constitutionnel soit ratifié par le Parlement français. Dans ce cas, l'usage de la démocratie représentative (le pouvoir politique étant exercé par les représentants élus au suffrage populaire) aurait été préféré à celui de la démocratie directe (le pouvoir politique étant exercé directement par les citoyens, notamment par l'intermédiaire du référendum).

Mais l'idéal démocratique ne privilégie-t-il pas la pratique d'une démocratie directe ?

On notera que l'organisation du référendum donne l'occasion aux Français de se « sentir » européens, de s'impliquer en tant que citoyens, et donne à l'adoption de la Constitution une légitimité populaire. Quant à la crainte de voir une décision aussi importante entre les mains de citoyens plus ou moins responsables, la solution ne consiste pas à priver ces derniers de leurs droits à s'exprimer mais au contraire à les aider. N'oublions pas qu'il est du devoir de l'Etat de former ses propres citoyens.

En ce qui concerne l'un des principaux malaises exprimé par une grande partie des Français, le rejet de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne est un argument partagé par tous les partisans du NON, aussi bien à gauche qu'à droite, et celui-ci a soulevé de nombreuses polémiques. Le 1^{er} mai 2004, 10 nouveaux pays sont entrés dans l'Union européenne. Ces pays d'Europe de l'Est, culturellement et géographiquement proches de l'UE, avaient pour objectif d'en faire partie, tout comme la Turquie qui demande son intégration déjà depuis les années quatre-vingt (Herder 60). Les partisans du NON pensent que la Turquie n'a pas sa place dans l'Europe et pour cela ils avancent de nombreux arguments.

On touche ici aux limites de l'intégration : peut-on intégrer tous les pays qui le souhaitent ? Tout d'abord, l'argument du NON est d'ordre diplomatique : les conditions fixées à l'adhésion de la Turquie en 1987 ne sont pas remplies, notamment au niveau démocratique et du respect des droits de l'homme et des citoyens ; elle ne peut donc pas adhérer à l'Union, du moins pour l'instant (*Non à la Constitution*). En effet, la Turquie ne reconnaît pas, par exemple, la République de Chypre, dont elle a occupé la partie Nord du territoire et qui est aujourd'hui membre de l'UE.

On peut trouver aussi dans l'argumentaire des opposants, des raisons d'ordre institutionnel (Toulemon 21). L'intégration de la Turquie pourrait avoir des conséquences négatives sur l'équilibre et le fonctionnement de l'Union européenne. Il est déjà extrêmement

difficile de faire fonctionner l'Europe, il serait sans aucun doute encore plus difficile d'organiser la coexistence avec un pays comme la Turquie, dont la culture politique est très différente de celle des pays européens. L'adhésion de la Turquie bouleverserait les équilibres internes à l'Union européenne et provoquerait de graves difficultés dans les Etats membres. Ces arguments sont d'abord partagés par les partisans du Front national derrière leur leader Jean-Marie Le Pen et sur lesquels nous reviendrons dans le quatrième chapitre (Chombeau, *Le Monde*).

Avec plus de 65,9 millions d'habitants en 1999, la Turquie, dont la population a doublé entre 1960 et 1990, deviendrait l'un des États les plus importants de l'Union européenne. Avec un rythme de naissances de 3,1 / 1000, les Turcs seront 100 millions en 2015, ce qui en ferait l'État le plus peuplé de l'Union européenne. Ainsi, un Européen sur cinq serait turc. Le pays le plus important d'Europe serait aussi Musulman (*Non à la Constitution*). On voit ici une autre limite qui concerne la taille des Etats susceptibles d'être intégrés. Un grand pays pourrait être un facteur de bouleversement de l'équilibre interne de l'Union, mais géographiquement, la Turquie n'appartient pas au continent européen. Seulement 10 % du territoire turc (la Thrace orientale ou Turquie d'Europe) est situé en Europe, les 90 % restant, l'Anatolie (ou Turquie d'Asie) étant sur le continent asiatique (Pinder 72). En outre, tandis que les Etats membres de l'Union européenne sont tous enracinés dans l'héritage gréco-latin et la religion judéo-chrétienne, la Turquie est composée à 98 % de Musulmans.

La Turquie devrait sans doute adhérer à des valeurs déjà intégrées dans les mentalités des Européens et ce processus d'apprentissage des valeurs peut devenir très compliqué pour des personnes qui ne les partagent pas depuis longtemps. On peut donc dire qu'il existe ici une incompatibilité politique et culturelle entre l'UE et la Turquie.

Ainsi, il est parfois nécessaire de partager une certaine culture et histoire pour adopter un fonctionnement unique et élaborer ensemble un projet d'avenir fondé sur une conscience

collective et des valeurs communes. A ce sujet, Philippe de Villiers, politicien rallié à la droite et dont nous parlerons dans le quatrième chapitre, a déclaré :

« Si nous voulons que l'Europe soit forte, unie, cohérente et efficace, il semblerait important de réaliser que la Turquie et l'Europe appartiennent à des univers différents à tous égards. Ce seul argument suffit pour repousser l'idée de l'adhésion de la Turquie à l'Europe. » (Chombeau, *Le Monde*).

Enfin, les arguments économiques expliquent que la Turquie pourrait entraîner d'importantes difficultés financières dans l'Union, du fait de son retard économique par rapport aux pays membres. Le PIB moyen de l'Europe est de 21 000 euros par habitant contre 6 500 pour la Turquie. Si celle-ci entre dans l'Union, on peut donc s'attendre à une immigration accrue et à des aides financières de rattrapage considérables (Tarlé 98).

Les arguments ne manquent donc pas parmi tous les partis politiques prônant le NON. Pour fonctionner correctement, l'Union européenne a besoin d'unité et de cohésion. Une volonté d'élargissement à outrance aurait pu mener à un affaiblissement de la cohésion déjà en place et diluer son pouvoir et sa puissance. Pour conserver cette cohésion, un minimum de points communs entre les membres doit exister, tant au niveau économique, politique et juridique que sur le plan culturel. Or le peuple français n'a pas eu cette impression de cohésion entre son pays et celui du drapeau rouge au croissant blanc.

2.3. Région vs. Union

Mais c'est finalement un non-dit qui a fait chuter le nouveau Traité. En effet, ces quelques arguments présentés dans ce premier chapitre, mais aussi ceux qui seront traités dans les suivants peuvent être regroupés sous un même toit. C'est la peur du lendemain qui a effrayé plus de la moitié des Français, la peur de la mondialisation, de cette idée que l'UE doit faire comme les super-puissances capitalistes du monde pour réussir. Il semblerait que selon les Français, tout va dans la direction de la mondialisation car le gouvernement ne cesse de privatiser les entreprises

publiques, ou du moins de se défaire d'une partie d'entre elles, entraînant des licenciements, des fermetures de bureaux, ou d'usine et une ouverture poussée à la concurrence.

Mais les Français sont peut-être avant tout attachés à leur pays et plus particulièrement à leur région et à ses symboles et traditions. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le nom *terroir* est un terme bien spécifique à la France. Le terroir est donc un espace concret, tangible et cartographiable à travers de multiples facteurs. Mais il possède également une dimension culturelle qui reflète directement la société humaine qui l'exploite. Cet aspect se retrouve en abondance dans l'utilisation littéraire et identitaire du « terroir ». On est Breton avant d'être Français et ce qui lie finalement tout ses arguments présentés est une peur de perdre cette dimension.

Comme expliqué précédemment, il existe une Europe politique, mais aussi une Europe économique. Lorsque l'on parle de la France à l'étranger, il est vrai que son aspect culinaire est souvent abordé, mais c'est peut-être avant tout ses grandes entreprises rayonnantes qui lui font de la publicité telles Airbus, Michelin ou encore Danone. Cependant, pour un Français, c'est cette idée de rattachement à la terre, au terroir, qui lui importe. En perdant son régionalisme, le Français perd de sa Nation. Le régionalisme est parfois confondu avec le nationalisme régional, lequel suppose une autonomie ou indépendance institutionnelle pratiquement complète et c'est d'ailleurs ce que Jean-Marie Le Pen chercherait à faire et auquel nous nous intéresserons dans le chapitre sur la droite. Philippe de Villiers est d'autre part aussi considéré comme un nationaliste assidu, allant même jusqu'au désir du retour du royalisme.

Mais l'UE cherche bien évidemment à servir et à satisfaire tous ces citoyens. Alors, il existe aujourd'hui une commission du régionalisme européen ayant pour but de promouvoir justement chaque région en l'aidant à garder son identité et ses traditions. C'est là un but clair que l'Union s'est fixé. Le régionalisme est une attitude de valorisation ou de défense des

particularités d'une région, notamment ici dans un cadre politique. L'UE valorise et défend les particularités et l'identité des régions au sein d'une même nation et leur accorde une certaine autonomie politique ou économique. Aujourd'hui, les régions sont devenues un échelon intermédiaire entre le pouvoir central de l'Etat et les institutions locales, comme les communes. On parle de régionalisme institutionnel où certains pouvoirs sont attribués aux régions. C'est un procédé constitutionnel inverse du fédéralisme, où ce sont les régions ou états qui délèguent des pouvoirs à un échelon supérieur en se *fédérant*. Les deux systèmes répondent aux mêmes préoccupations et leurs résultats peuvent être voisins.

Mais c'est justement cette idée de pays fédéré qui a fait que les Français ne se sentiraient pas à l'aise avec les conséquences du référendum. Cependant, à Strasbourg, l'Assemblée des Régions d'Europe défend depuis presque vingt ans leurs intérêts et œuvre à l'amélioration de la démocratie régionale dans l'ensemble de la Grande Europe. Regroupant aujourd'hui 250 régions membres, elle milite activement pour faire de ces entités de véritables acteurs de la construction européenne et préserver leur diversité culturelle.

Pour ne citer que trois exemples, L'ARE (Assemblée des Régions d'Europe) cherche continuellement à favoriser l'intégration. Convaincue que l'échange d'idées et d'expériences entre les régions stimule la compréhension mutuelle et le rapprochement entre les peuples, l'ARE a mis en place des programmes visant à améliorer « la connaissance de l'autre. »

Eurodyssée a été le premier programme organisé par l'association, en 1985, à l'initiative du président fondateur Edgar Faure. Il permet à des jeunes Européens âgés de 18 à 30 ans d'acquérir une expérience professionnelle d'une durée de trois à sept mois à l'étranger. Trente régions y participent et 10 000 jeunes diplômés ou demandeurs d'emplois ont pu déjà profiter de cette opportunité.

L'Assemblée des Régions d'Europe souhaite également favoriser par la formation l'intégration européenne des élus et des fonctionnaires régionaux. Le programme Centurio, créé en 1994, permet à des politiques et à des fonctionnaires d'Europe centrale et orientale d'effectuer un stage d'un mois dans une administration de l'Union européenne. « Le but est de les préparer à l'élargissement à travers une rencontre très concrète » souligne Agnès Ciccarone, responsable du programme. L'adhésion effective des futurs Etats membres étant imminente, Centurio évolue : il va désormais permettre des échanges dans les deux sens, est-ouest mais aussi ouest-est, et s'ouvre même aux régions des pays du Maghreb, dans la perspective du développement de la relation euro méditerranéenne.

Enfin, l'Université d'été de l'ARE constitue un véritable forum d'échanges dans le domaine du développement régional. Des élus, des experts et des universitaires se réunissent une fois par an, durant une semaine, pour étudier les différents modèles de régionalisation, appréhender les processus de décision et de gestion au niveau régional, et découvrir des projets de coopération interrégionale et transfrontalière. Cette année, l'Université d'été 2007 se tiendra en Italie, et sera vraisemblablement axée sur le thème de l'élargissement.

Avec seulement ces trois exemples, on comprend ainsi que le rôle principal des régions est de compléter l'action des Etats, d'accroître la démocratie dans l'UE et de renforcer la citoyenneté européenne chez les citoyens. Au niveau local, les populations s'identifient aisément et peuvent s'exprimer. Par le biais des régions, les Européens pourront donc mieux se faire entendre des instances communautaires, et avoir ainsi le sentiment de participer, enfin, à la construction de l'Union qu'ils désirent.

Les Français ont peur de la mondialisation : un processus historique par lequel des individus, des activités humaines et des structures politiques voient leur dépendance mutuelle et leurs échanges matériels autant qu'immatériels s'accroître sur des distances significatives à

l'échelle de la planète. Elle consiste en l'interdépendance croissante des économies et contribue à l'expansion des échanges et des interactions humaines. Zygmunt Bauman, sociologue et professeur émérite des universités de Varsovie et de Leeds résume bien ce qu'est la mondialisation en disant : « La mondialisation est inéluctable et irréversible. Nous vivons déjà dans un monde d'interconnexion et d'interdépendance à l'échelle de la planète. Tout ce qui peut se passer quelque part affecte la vie et l'avenir des gens partout ailleurs. Lorsque l'on évalue les mesures à adopter dans un endroit donné, il faut prendre en compte les réactions dans le reste du monde. Aucun territoire souverain, si vaste, si peuplé, si riche soit-il, ne peut protéger à lui seul ses conditions de vie, sa sécurité, sa prospérité à long terme, son modèle social ou l'existence de ses habitants. Notre dépendance mutuelle s'exerce à l'échelle mondiale. » Bien évidemment que l'UE est pour la mondialisation car pour les pays riches, la mondialisation économique comporte deux bénéfices essentiels. Le premier profite au consommateur, qui a accès à un éventail plus large de biens à un prix plus faible que s'ils étaient fabriqués dans le pays même. Le second bénéfice profite aux détenteurs du capital, qui obtiennent un meilleur rendement de leurs capitaux.

Et c'est bien cela qui effraya lors du référendum, car pour les Français, la mondialisation précipitée et excessive s'est développée et a entraîné par elle-même des difficultés majeures. Une instabilité sociale potentielle est apparue à travers l'Europe avec des taux de chômage jugés par certains comme tragique et une accentuation des inégalités. Alors ce qui semble pour le moins affligeant chez les partisans du NON, c'est que les grandes institutions internationales sont bien plus préoccupées par les pertes des spéculateurs que par le chômage et la misère suscités par cette spéculation.

Le Français, ou en tout cas, plus de 54 % d'entre eux en 2005, semblaient souhaiter et non pas une *McDonaldisation de la société* comme George Ritzer l'indique dans son livre, où tout est

pour le profit et où l'être humain ne devient finalement plus qu'un objet servant à produire, transformer et transporter. Par ailleurs, Daniel Teysseire a écrit *La France singulière* où il parle de cette France qui de Clovis à de Gaulle en passant par Richelieu, Louis XIV, la Révolution et Napoléon, a toujours dit non à une Europe dominante. Une France dont le peuple reste fidèle à des valeurs d'identité nationale inscrites au fond de lui-même mais que ses élites, à l'inverse, trahissent souvent. C'est cette identité nationale que les partisans du NON de gauche et de droite voulaient conserver. Pour accepter la mise en place de l'Europe à vingt-cinq pays et l'adoption par leurs gouvernants de la Constitution européenne, il aurait aussi fallu considérer ce moment historique précis avec la très longue durée de l'histoire de France. La France fait géographiquement partie de l'Europe. Mais où a-t-on vu que la politique et l'histoire se soucient de la nature géographique des choses ?

Il semblerait par ailleurs qu'en France, surtout en cas de grave crise nationale, les groupes dirigeants mettent un point d'honneur à être du parti de l'étranger. Mais pourquoi un tel choix? Est-ce par intérêt ? Par mépris du peuple ? Teysseire explique que cela relève de ce qu'il appelle « 'la pensée aristocratique,' déjà à l'œuvre dans les cahiers de doléances de la noblesse qui ont été rédigés en vue des Etats Généraux de 1651. Elle consiste à dire clairement que le pouvoir est « naturellement » fait pour ceux qui sont « nés » pour cela, et que l'attachement à la Nation est la chose des manants, les bien nés ne connaissant pas de frontière, sinon celle des bonnes manières » (201).

3. LA GAUCHE

3.1. Le Parti socialiste : une histoire divisée

Malgré une victoire du « oui » lors de la consultation interne du 1^{er} décembre 2004, le Parti socialiste a été traversé par de fortes dissensions lors de la préparation au référendum à la Constitution européenne. Diverses réunions publiques furent organisées en faveur du NON avec la participation de représentants de l'extrême gauche et du Parti communiste français. Henri Emmanuelli s'est aussi distingué par la virulence de ses critiques. La vivacité des échanges a en effet de quoi surprendre, surtout lorsqu'on se rappelle qu'en 1992, le Parti socialiste s'était prononcé pour le Traité de Maastricht. Le débat a aussi surpris d'autres partis de centre-gauche, tels le SPD allemand ou le PSOE espagnol, qui n'ont pas connu de telles dissensions à propos du Traité. De plus, le PS a historiquement toujours été favorable à la construction européenne, bien avant le SPD ou le Labour britannique par exemple (Knapp 88).

Pourtant, certains membres du Parti socialiste ont tendance à dénoncer aujourd'hui un projet libéral, qui remet en cause la notion de services publics, et favorise les dérives d'un libéralisme agressif en sacralisant l'économie de marché et la concurrence. Ils insistent également sur le fait que le PS s'est coupé de sa base électorale traditionnelle et a abandonné la défense des plus modestes, par exemple en soutenant une construction européenne qui fragilise ceux-ci.

Comme le suggère Alistair Cole, l'eupéanisation est à prendre dans le sens d'une contrainte qui est due à des causes externes imposant le changement, et peut apparaître comme un obstacle pour les partis réformistes de gauche comme le PS (33). A partir de cette remarque, on peut donc étudier comment le PS a réagi à cette contrainte, et par conséquent tenter de donner un sens à ses réactions. Ainsi, comment expliquer qu'au sein d'un même parti, il existe un si large éventail de prises de positions par rapport à l'Europe, de Jacques Delors aux courants Nouveau Monde ou Nouveau Parti socialiste ? Les réponses sont multiples, elles sont avant tout à chercher

dans l'histoire du parti, d'orientation sociale-démocrate dès le départ, tout en poursuivant des objectifs socialistes, mais aussi dans son organisation même, fondée sur la démocratie. De plus, le rapport du PS à l'Europe s'inscrit aussi dans le contexte politique français, qui favorise une compétition intensive entre les partis aux dépens d'un accord, et dans l'existence, en France, d'un espace politique de contestation de la construction européenne, tant à gauche qu'à droite.

La décision de François Hollande d'organiser un référendum interne sur le projet de Traité constitutionnel pour l'UE et les débats parfois houleux qui ont suivi ont mis en évidence l'existence de profondes divisions au sein du Parti socialiste (*Oui socialiste*). Le courant principal du Parti socialiste, derrière François Hollande, a défendu le « oui » durant le vote interne au parti. D'autres dirigeants socialistes s'associèrent également aux idées de leur leader, tels Dominique Strauss-Kahn, ou Jack Lang. Par contre, trois autres courants défendant le NON socialiste au projet de Traité virent le jour avec les fabusiens, derrière l'ancien Premier ministre Laurent Fabius, le courant Nouveau Monde de Jean-Luc Mélenchon et Henri Emmanuelli (Courtois 26). D'autres personnalités socialistes ont aussi manifesté leur désaccord, tels Michel Vozelle, ancien Garde des Sceaux et président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Paul Quilès, ancien ministre et député, ou Martin Malvy, président de la région Midi-Pyrénées et lui aussi ancien ministre (“Comptoir des politiciens,” *Le Monde*).

Si les lignes de partage entre opposants et partisans du Traité ne recouvrent pas parfaitement celles des courants et des sensibilités, elles mettent cependant en évidence la multiplicité de ces mêmes courants au sein du PS. Pour Alain Bergounioux, l'existence de courants est une caractéristique héritée de la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), et en particulier de l'importance, en son sein, de la doctrine marxiste dont découle l'existence de courants divisés sur l'interprétation de celle-ci (Bergounioux 238).

Enfin, le Parti socialiste français n'a jamais été un parti de masse : le nombre de membres tourne autour de 200 000 du milieu des années soixante-dix à la fin des années quatre-vingt, et le parti revendique aujourd'hui 110 000 adhérents (261), un faible nombre d'adhérents qui contraste avec les effectifs du SPD allemand et du Labour britannique.

L'existence de courants qui défendent des positions parfois opposées, un effectif militant réduit et la faiblesse du lien syndical apparaissent donc comme des traits marquants du Parti socialiste français de 2005. Héritées de l'histoire du parti, ces caractéristiques contribuent en partie à la structuration du débat sur le Traité européen.

Ainsi, selon Gary Marks et Carole Wilson, la variété des positions sur l'Europe parmi les partis sociaux-démocrates d'Europe s'explique par des degrés différents de lien syndical et d'attachement à un niveau élevé de protection sociale : les partis sociaux-démocrates qui ont un lien faible ou moyen avec le mouvement syndical, et qui défendent un niveau faible ou moyen de dépenses sociales se distinguent par leur très fort soutien à l'intégration européenne, ce qui n'est pas le cas du PS de 1984 à 1996 (120).

Si le modèle de Marks et Wilson permet d'expliquer le rapport avec l'Europe à long terme, il ne permet pas de rendre compte des divisions qui existent au sein du PS français, traversé par des courants qui défendent des conceptions différentes, voire opposées à la construction européenne. Ainsi, au tout début de la création du Parti socialiste, en 1971 au congrès d'Epinay, François Mitterrand a dû, pour être élu premier secrétaire, rassembler la droite du parti, représentée alors par Pierre Mauroy et Gaston Deferre, ainsi qu'une des gauches du parti, le CERES (Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste) de Jean-Pierre Chevènement, qui regroupait alors environ un quart des adhérents (Bergounioux 244, 247). Cette importance du CERES explique en partie le regard plus critique porté par le PS sur la construction européenne lors du congrès, où Alain Savary affirme : « si le développement de la construction européenne

devait freiner l'évolution vers le socialisme, le Parti socialiste ne renoncerait pas à faire prévaloir des solutions socialistes » (Lemaire-Prosche 40). Face à la position du CERES de l'époque, favorable à la poursuite du socialisme dans un seul pays, la stratégie de François Mitterrand consiste à remettre en cause le caractère libéral du parti et non pas la construction européenne.

Au congrès de Rennes de 1990 qui voit un affrontement sans merci entre les différents groupes, on peut distinguer cinq grands courants. (1) Le premier est celui de Laurent Fabius qui tout en affirmant la nécessité de la construction européenne, fait le constat de l'incompatibilité entre les objectifs des socialistes français et un processus d'intégration européenne. (2) Un deuxième courant, dirigé par Lionel Jospin, défend des positions relativement identiques. (3) Le courant de Michel Rocard propose quant à lui le transfert d'une méthode basée sur le dialogue et le contrat social, ainsi qu'un pacte de croissance à dimension européenne et internationale. Enfin, ce tableau est complété par deux autres courants moins importants : (4) Socialisme et République de Jean-Pierre Chevènement, le plus hostile à la construction européenne, ainsi que (5) la Gauche socialiste de Julien Dray, Jean-Luc Mélenchon et Marie-Noëlle Lienemann, qui se prononce pour une intégration plus poussée tout en reprochant au parti l'abandon d'un désir de transformation de la société (Delwit 275-279).

Cependant, il semble aussi que l'existence d'une direction claire pour le parti, incarnée par l'autorité d'une personne ait permis d'atténuer ces dissensions, en particulier sur la construction européenne. De 1997 à 2002, la personnalisation du pouvoir autour de Lionel Jospin ainsi que des succès politiques ont contribué à mettre en veille les divergences sur l'Europe. Par exemple, lors de la ratification du Traité d'Amsterdam, seuls quatre députés se sont abstenus ou ont voté contre (Cole, 25).

A l'inverse, depuis la présentation au public du Traité constitutionnel au cours de l'été 2003, puis l'adoption d'un texte par les chefs d'Etat et de gouvernements en été 2004, de nombreux désaccords sont apparus au cœur du PS, où l'on peut distinguer cinq positions.

- La première est celle du courant principal du PS, qui en 2005, présente sur son site Internet de longs arguments en faveur du Traité (*oui-socialiste*). Ces derniers concernent les institutions, l'action extérieure avec la création d'un ministre des Affaires étrangères de l'UE, la naissance d'une Europe plus forte face aux Etats-Unis, ainsi que le caractère social du texte, en précisant que la directive Bolkestein² est contraire au projet de Traité. Michel Rocard insiste quant à lui sur le fait que la liberté d'entreprendre est un principe central de la construction européenne, depuis les années cinquante, et que le Traité constitutionnel est le premier texte à mentionner l'existence des services publics. Il souligne aussi la présence d'une majorité de droite au sein de l'Union (Ané, Minassian 33).
- Un deuxième courant, autour du Nouveau Monde de Jean-Luc Mélenchon et Henri Emmanuelli, développe quant à lui cinq axes de critique, qui recourent en partie les thèmes de l'argument en faveur du oui (*nouveau-monde.info*) : le Traité a été conçu de façon non démocratique, il est contraire au principe français de laïcité, il est tributaire d'une conception atlantiste des relations extérieures, il exclut l'harmonisation sociale, et enfin il va à l'encontre de la conception française du service public, en maintenant dans son article 166 l'interdiction faite aux Etats de conserver toute mesure en faveur des services publics qui serait contraire aux principes de la libre concurrence (Ané, Minassian 35).

² Article prévoyant une modification de la législation sur le marché des services au sein de la Communauté européenne. Son objectif est de simplifier pour un prestataire de services d'un Etat membre les conditions dans lesquelles il pourra opérer dans un autre Etat membre.

- Le courant d'Arnaud Montebourg et Vincent Peillon développe une critique similaire : le Traité est un texte à la fois figé et « fourre-tout », d'inspiration libérale, qui réaffirme la dépendance de l'Union vis-à-vis de l'OTAN et qui est en contradiction avec la laïcité française (*nouveau-ps*). Ce courant insiste aussi sur l'opposition entre une construction européenne décidée par les élites, et le sentiment d'abandon et le mécontentement que ressentent les plus modestes. Pascal Terrasse, député membre du nouveau Parti socialiste, donne ainsi l'exemple de la fermeture des bureaux de poste, à cause des engagements européens de la France, et des accords commerciaux signés par l'UE auprès de pays à coûts salariaux très faibles, qui vont lui faire perdre des milliers d'emplois en France (*nouveau-ps*).
- Jean-Pierre Chevènement, président d'honneur du Mouvement républicain et citoyen (MRC), partisan du NON au référendum sur la Constitution européenne, affirme qu'à cette occasion les « soi-disant élites vont recevoir une bonne correction », « parfaitement méritée », dans son livre *Pour l'Europe, votez Non !* (34). Pour l'ancien ministre de l'ex-président François Mitterrand, « un non massif renforcera la main de la France et celle des peuples en Europe », et sera « un message très fort envoyé aux classes dirigeantes » à propos d'une Constitution qu'il qualifie de « libérale à l'évidence », avec une « dynamique d'alignement des salaires vers le bas » (54). Monsieur Chevènement tire comme leçon de la campagne électorale « la profonde souffrance des Français qui travaillent pour de petits revenus, qui se sentent menacés par l'égoïsme des puissants et en même temps méprisés » (67). Selon lui, Un NON au référendum sur la Constitution européenne renforcera la France et les peuples en Europe ; « ce sera un message très fort aux classes dirigeantes : celles-ci devront l'accepter avec humilité, car c'est le peuple qui leur aura parlé », estime le président d'honneur du Mouvement républicain et citoyen (MRC). Dire comme le

président Jacques Chirac que la France deviendra le « mouton noir » de l'Europe constitue un « chantage inacceptable ». « Dès lors que Jacques Chirac a décidé le référendum, il ne peut pas chercher à culpabiliser la moitié du peuple français. C'est ce que notre peuple ne supporte plus : le chantage, l'intoxication, la culpabilisation permanente, cette relégation des citoyens au rang de recroquevillés, moisis, demeurés », ajoute-t-il (76). Quant à la Constitution européenne, elle est « libérale à l'évidence (...) imprégnée d'une philosophie libre-échangiste qui était peut-être adaptée dans les années 50, mais qui ne correspond plus aux conditions déséquilibrées du monde actuel » (132). On comprend donc bien que c'est encore ce désir de défendre la Patrie et ses citoyens qui semblent être le plus important pour l'un des principaux dirigeants de la gauche.

- Enfin, Laurent Fabius et son courant ont incarné la partie la plus visible du NON socialiste. Les fabusiens ont défendu selon eux un NON réaliste à un Traité constitutionnel qui dissout le projet européen, alors que l'Europe a besoin d'être puissante, en se prononçant pour une Europe organisée en trois cercles, la France étant au cœur du premier cercle, et le troisième servant de lien entre l'UE et des Etats tiers comme la Turquie (Bacqué, *Le Monde*).

Lors du référendum interne, le débat autour du Traité s'est donc structuré de façon binaire : pour les uns, le Traité est social, pour les autres, il est libéral ; pour ses partisans, il garantit l'indépendance de l'Europe, pour ses opposants, il accentue la dépendance à l'égard des Etats-Unis. L'exemple de la laïcité est aussi très illustratif, le courant Nouveau Monde et le Nouveau Parti socialiste affirment qu'elle est menacée par le projet, alors que les partisans du « oui » soutiennent qu'elle n'est pas remise en cause par le Traité. Pour ces derniers, la réforme de la gauche fait partie du cadre de l'UE, et il s'agit de faire avancer la construction européenne pour qu'elle ne tombe pas en acceptant ces contraintes. Pour les partisans du NON, il faut prendre le

risque que la construction européenne chute, car c'est la France et la mise en place de politiques imposées et imposantes qui sont privilégiées (Bergounioux 238).

S'il semble que l'existence d'une direction générale prépondérante permette de calmer les discordes internes sur la question européenne, le Parti socialiste, après la défaite aux présidentielles de 2002 et à l'approche de celles de 2007, a vu et voit encore s'affronter des courants rivaux. Mais au-delà des querelles internes, c'est bien la question de l'identité du PS et son rapport avec l'Europe qui se pose. Un malaise semble bien recouvrir le parti depuis maintenant un bon nombre d'années.

Historiquement, le socialisme français s'inscrit dans la tradition des partis de gauche européens où la référence à la nation occupe une place importante. De plus, après 1945, c'est la nation qui a été l'espace des conquêtes de l'Etat. A partir des années soixante-dix, le Parti socialiste devient plus réticent. Certains y voient une attitude stratégique envers le Parti Communiste, qui représente un important réservoir de voix à gauche du PS (Cole 22). Le parti accepte aussi le compromis du Luxembourg, qui assure à la France un droit de veto lorsqu'elle estime que ses intérêts sont menacés. De même, en 1984, le parti est mécontent lors du projet de Traité pour une Union européenne adopté par l'assemblée de Strasbourg. Plus tard, en 1990, Laurent Fabius et Roland Dumas défendent un amendement au projet européen du parti qui propose la création d'un Sénat européen, composé de représentants des parlements nationaux ainsi que du Parlement européen, afin de réduire la perte de pouvoir de la nation au profit des institutions européennes (Cole 31).

Il est toutefois intéressant de noter que, tout en approuvant cette nouvelle direction, le PS continue à représenter la construction européenne en termes de conflit entre la droite et la gauche (Cole 585). De même, le parti soutient l'Acte Unique européen de 1986 avant de critiquer, lors des élections européennes de 1989, certaines mesures du Traité, telles que la fin du contrôle des

changes (Cole 585). On retrouve là l'ambiguïté du parti, cette hésitation entre deux idées de l'idéal socialiste.

Cependant, un phénomène est visible : on retrouve l'idée que l'intégration européenne permet de préserver l'indépendance de la France (Lemaire-Prosche 31). Au lieu de menacer la souveraineté nationale, la construction européenne permet à la France de conserver sa place parmi les grandes nations. Ainsi, à partir de 1988, la Communauté européenne est présentée par le Parti socialiste comme l'endroit où seront améliorés les choix français (Delwit 297). De même, le concept de fédération d'états nations élaboré par Jacques Delors, est adopté par le PS en 1996 et réaffirmé dans le programme européen de 1999. On retrouve aussi ce principe lors de la campagne présidentielle de Lionel Jospin en 2002, dans le but de concilier le concept de fédéralisme et l'état nation (Cole 26).

Le parti approuve le Traité de Maastricht de 1992 et la monnaie unique, mais la défaite aux législatives de 1993, ainsi que le référendum du 20 septembre 1992, qui montre une fracture au sein des électeurs socialistes, vont inciter certains membres à remettre cette approche en cause. L'élection d'Henri Emmanuelli au poste de premier secrétaire du PS en 1994, et qui propose un changement à gauche, illustre ce penchant. 1994 est aussi l'année où la candidature à l'élection présidentielle de Jacques Delors, ayant un projet modéré, est envisagée : l'ambiguïté se perpétue (Bergounioux 257). Plus tard, il dira d'ailleurs que son retrait a été en partie justifié par le fait que son projet ne bénéficiait pas d'un soutien suffisant au sein du PS (Delors 45).

La candidature de Lionel Jospin à l'élection présidentielle de 1995, puis son arrivée au poste de Premier ministre suite à la victoire de la gauche aux législatives de 1997 vont permettre de préciser le positionnement du Parti socialiste (Clift 66). Le nouveau gouvernement veut se placer fermement à gauche, dans une veine différente de celle du SPD de Gerhard Schröder ou du Labour de Tony Blair.

Mais une nouvelle large défaite aux élections présidentielles et législatives de 2002 vient à nouveau remettre le PS en cause. Pour certains membres du parti, c'est bien cette politique de compromis qui a été sanctionnée par les électeurs. Le PS a oublié ses idéaux socialistes et a négligé les préoccupations des électeurs les plus modestes, en particulier en faisant trop de concessions face à une construction européenne perçue comme un poids sur les inégalités sociales. Ainsi, lors de la préparation des législatives du 9 juin 2002, un coup de barre à gauche se fait sentir, le parti exprime son hostilité à l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, prévue en conformité avec les directives européennes, et l'influence de Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon est perçue dans le programme. Ceux-ci insistent en effet sur un Traité social pour l'Europe, afin d'aider les classes les plus modestes (Clift 160-1).

Dans ce contexte, le débat sur le projet du Traité constitutionnel pour l'Union vient à nouveau accentuer la division entre deux visions du Parti socialiste et sa place dans l'Union européenne. La coexistence de ces deux conceptions est bien illustrée par les propos de l'un des socialistes les plus critiques à l'égard du Traité, Jean-Luc Mélenchon, Sénateur de l'Essonne : « il y a effectivement une majorité socialiste pour trouver ce texte bon et vouloir mettre le PS au diapason de la social-démocratie européenne. Ce serait une rupture avec notre histoire (...) la social-démocratie européenne est en pleine impasse stratégique (...) il n'y a pas un pays où elle sait dire comment résister à la déferlante libérale et proposer une transformation socialiste de la société » (*Non à la Constitution*). Cette contradiction oppose ainsi ceux pour qui il s'agit d'une attaque contre les acquis sociaux français, comme Mélenchon, et ceux pour qui la construction européenne, même si elle impose des contraintes sur les politiques nationales, n'empêche pas pour autant la poursuite d'une réforme à gauche. Au-delà de cette contradiction évidente au sein du parti, source de confusion pour l'électeur, on peut se demander si ce conflit ne montre pas un des non-dits du PS : une tendance à idéaliser l'Europe.

Progressivement, l'Europe est devenue une référence pour les socialistes français, qu'ils l'acceptent globalement ou qu'ils en rejettent le concept libéral. Pour eux, c'est désormais au niveau européen qu'il faut aller afin d'obtenir des droits sociaux pour les travailleurs. Tout au long de l'histoire de la construction européenne, les socialistes français ont sans cesse réclamé qu'une image plus sociale soit donnée à cette dernière (McCornick 234).

Mais pourtant, le Parti socialiste continue à représenter la construction européenne en termes de conflits entre les forces de progrès et les forces conservatrices, et à défendre la construction d'une Europe sociale. Certains aspects ne sont ainsi pas évoqués : au moment du débat sur la ratification du Traité de Maastricht, le Parti socialiste a fait campagne en faveur du Traité, en affirmant qu'il favoriserait une relance de la croissance économique, tout en passant sous silence certains critères de collaboration (Delwit 295-6). De même, plusieurs idées apparaissent dans le discours du PS se prononçant en faveur de mesures volontaristes et régulatrices au niveau européen, de l'harmonisation fiscale, d'un gouvernement économique, de taxes sur les formes polluantes d'énergie, ainsi que de dispositions sociales progressistes (Ladrech 72). Tout se passe donc comme si, afin de masquer le caractère libéral de la construction européenne qui le met mal à l'aise, le PS ne cessait pas de défendre des mesures qui ont peu de chance d'aboutir au niveau européen. Même les pays les plus avancés sur ce plan, comme la Suède, sont réservés quant à la réorganisation des politiques fiscales et sociales, car ils craignent qu'elle ne vienne remettre en cause leur système.

Toutefois, pour certains, il semble que le gouvernement de Lionel Jospin ait opté pour une approche plus réaliste dans l'Union européenne, renversant ainsi l'attitude française traditionnelle qui consiste à tenter d'exporter les valeurs françaises dans le reste de l'Union, pour adopter des

concepts comme la subsidiarité³ (Cole 37-9). Cependant, le gouvernement continue à demander une meilleure coordination économique, et à plaider pour des politiques de relance mieux coordonnées, un renforcement de la politique sociale européenne, et une harmonisation fiscale (Howarth 357). Ses revendications ont le plus souvent obtenu un soutien mitigé de la part des partenaires européens, et il semble que la victoire la plus significative du gouvernement de Lionel Jospin ait été l'intégration d'un chapitre sur l'emploi dans le Traité d'Amsterdam (Howarth 358).

Plus que le discours, c'est sans doute la pratique qui change ; en essayant de mettre fin aux confusions qui ont marqué les années précédentes, avec la contradiction entre la pratique du gouvernement et le discours des partisans, et en reconnaissant l'espace européen comme générateur de contraintes, mais aussi d'ouverture, le PS tente de s'unir.

Mais une fois de plus, la défaite de 2002 est venue remettre cette progression en cause, et la soi-disant unité des années Jospin a laissé la place aux divisions et aux affrontements sur la question européenne. Dans ce contexte, les enjeux du référendum interne de décembre 2004 ont été perçus comme doubles. Cette consultation allait mettre en évidence le rapport des militants socialistes face à l'Europe et peser sur le choix des Français dans le référendum à venir, mais, comme on l'a vu auparavant, elle devait aussi permettre de mesurer l'adhésion à la nouvelle direction proposée par le premier secrétaire François Hollande face aux mouvements opposés au Traité constitutionnel.

On a beaucoup écrit à propos du résultat du vote de décembre : la victoire du « oui » représenterait une « conversion à la culture de gouvernement » pour le Parti socialiste (Dely 3). Pour Michel Rocard, le résultat a été doublement surprenant, d'une part par l'ampleur de la victoire du « oui », alors que la campagne avait donné l'impression d'un résultat très serré, et

³ Le principe de subsidiarité est une maxime politique et sociale selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être attribuée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même.

d'autre part par le taux de participation, qui a atteint 78 %, alors qu'un tiers des militants sont d'habitude peu actifs. Pour l'ancien Premier ministre, c'est un vote d'adhésion au projet européen et un vote de la France profonde (Ricard 12). Pour Pascal Terrasse, député de l'Ardèche, très peu de militants ont répondu à la question posée lors du référendum interne, la majorité ayant cautionné l'unité du parti et la candidature de Laurent Fabius à l'élection présidentielle de 2007 (Ricard 12).

Une analyse des résultats révèle des aspects intéressants. La superposition de la carte des résultats du référendum du 20 septembre 1992 sur le Traité de Maastricht⁴ avec celle du NON lors de la consultation interne au PS montre que, dans huit départements qui s'étaient prononcés pour le oui à Maastricht, les socialistes ont choisi de refuser le Traité constitutionnel : l'Ardèche, la Marne, les Landes, le Lot, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées Orientales, la Saône et Loire et l'Essonne. On remarque aussi que dans deux départements où le rejet de Maastricht avait été fort, le Nord et le Pas-de-Calais, les socialistes ont majoritairement soutenu la position de François Hollande (Mayer 8). Peut-être peut-on faire le lien ici avec la présence dans cette région de deux personnalités de premier plan du Parti socialiste qui se sont prononcées en faveur du « oui » : Martine Aubry et Pierre Mauroy. Il est aussi possible de faire ce lien en sens inverse dans les départements où le NON l'a emporté, quartier général des membres du PS en faveur du NON : en Seine Maritime avec Laurent Fabius, en Ardèche avec Pascal Terrasse, dans les Landes avec Henri Emmanuelli et Alain Vidalies, en Saône et Loire avec Arnaud Montebourg, et dans l'Essonne, où le NON était soutenu par Manuel Valls et Jean-Luc Mélenchon. On peut toutefois remarquer que les territoires socialistes les plus importants (Paris, Bouches-du-Rhône, Nord, Pas-de-Calais), qui représentent moins de 30 % des effectifs socialistes totaux, se sont prononcés en

⁴ Avec une participation de 69,69 %, le référendum du 20 septembre 1992 sur le projet de loi soumis au peuple français a donné les résultats suivants : Oui : 51,01 %, Non : 48,99 %

faveur du oui, à 75 % pour les Bouches-du-Rhône, 65 % pour Paris, 55 % dans le Nord, et 59 % dans le Pas-de-Calais (Mayer 13). Cette large adhésion semble indiquer que la majorité des militants socialistes se sont bien prononcés sur le Traité.

Ainsi, il semble que le vote du 1^{er} décembre 2004 ait démontré une adhésion renouvelée des socialistes français au projet européen, alors envisagé de façon plus réaliste. Cependant, la division a persisté, entre socialisme et social-démocratie, entre nation et Europe, et entre une Union européenne vue comme imposant des contraintes. Depuis la question européenne de mai 2005, on peut discuter de l'avenir du Parti socialiste et de sa nouvelle division au sein du parti.

La défaite de 2002 aux élections présidentielles avait fait resurgir les dissensions au sein d'un Parti socialiste qui s'était longuement interrogé sur son identité et peina à reformuler une stratégie. La même situation s'est alors reproduite en mai 2005 lors du référendum sur le Traité pour une nouvelle Constitution. Pour les uns, le bilan de la période Jospin a été relativement bon et la défaite de 2002 est surtout due à un climat néfaste dans l'extrême gauche, qui a concentré ses attaques sur le gouvernement et sur l'insécurité, peut-être habilement exploité par la droite (Bell 31). Pour d'autres, c'est l'électorat traditionnel socialiste, qui se tourne vers les extrêmes ou choisit l'abstention. A ressurgi alors l'accentuation d'une scission du PS, comme cela s'était produit en 1993, lorsque Jean-Pierre Chevènement et quelques autres avaient quitté le parti après l'acceptation par celui-ci du Traité de Maastricht, pour fonder le Mouvement des Citoyens (Chevènement 53). Cette fois-ci, il était bien parti des rangs du PS, et il a pu, avec les militants de son groupe, célébrer selon ses propos « une magnifique victoire dont le peuple français peut être fier » (69). 2005, 2002 et 1992, trois situations qui semblent en effet bien similaires : un Traité controversé, des sondages qui prédisent un résultat serré, et une partie du PS qui ne se sent pas liée à la majorité du parti. Cependant, on peut remarquer que l'impact électoral du Mouvement des Citoyens (MDC) a été fort limité, avec seulement 2,54 points aux européennes de 1994 et

5,32 % des suffrages à la présidentielle de 2002, alors que le parti de Jean-Pierre Chevènement a finalement pu rallier plus de NON que de « oui » à son avantage en 2005 (Chevènement 23).

Bidégaray et Emeri soutiennent que l'exemple du MDC montre qu'il n'y pas eu de restructuration du système partisan français sur un nouvel axe, pour ou contre l'Europe, mais que l'enjeu brouillé de l'Europe continue à traverser l'ensemble des partis (Bidégaray, Emeri, 70-1). On peut alors se demander si c'est à Chevènement que les partisans du NON se sont ralliés, si c'est à d'autres arguments du NON, ou si c'est alors pour des raisons que les politiciens n'ont finalement pas tellement abordées mais que le peuple a su défendre. L'autorité de François Hollande a été sérieusement mise à mal, et le courant de Jean-Luc Mélenchon et Henri Emmanuelli s'est alors rapproché de celui de Laurent Fabius.

Le rapport à la question européenne touche ainsi à l'identité même du Parti socialiste, et par conséquent à sa base électorale. Le référendum du 20 septembre 1992 sur le Traité de Maastricht a souligné l'existence d'un clivage européen au sein du PS. La présidentielle de 2002 a montré l'existence d'un nombre conséquent de voix à gauche, jusqu'à plus de 13 % des voix (cumul des suffrages portés sur les noms d'Arlette Laguiller, Olivier Besancenot, Robert Hue et Daniel Gluckstein), vers Lutte ouvrière, la Ligue communiste révolutionnaire, le Parti Communiste, et le Parti des Travailleurs, partis qui se prononcent aujourd'hui contre le Traité constitutionnel. Et c'est bien là l'un des arguments de Laurent Fabius, qui se plaçait dans la perspective de 2007 après une victoire en 2005: « il existe en France un espace politique assez large pour contester l'Europe à gauche, comme d'autres la contestent à droite » (Fabius 55). Les socialistes français ont donc en effet été très divisés quant au Traité sur la constitution européenne.

Relayant le débat d'idées, trois leaders socialistes et partisans du NON, Laurent Fabius, Jean-Luc Mélenchon et Henri Emmanuelli ont tous pu s'exprimer quant à leurs convictions sur le

Traité. Nommé en tant que plus jeune Premier ministre de France dans les années quatre-vingt (Helvig, 32), Laurent Fabius a toujours été très présent dans la vie politique française. Au cours de l'année 2004, il s'est fait remarquer en devenant le plus important responsable socialiste à s'opposer au Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Dès la fin de l'année 2003, il évoqua son hésitation à l'égard du projet qui prenait forme, évoluant ensuite d'un « NON sauf si » en juin 2004 à un NON définitif en 2005. Ce faisant, il déclencha une vive polémique au sein de l'ensemble des partis socialistes européens, dont la plupart s'étaient décidés à voter « oui ». En avril 2005, Laurent Fabius publie *Une certaine idée de l'Europe* (154) avec les mots suivants en introduction :

« Oserai-je dire que, toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de l'Europe ? Et que la raison autant que le sentiment me l'inspirent ? Mes fidélités ? Hugo, Jaurès, Briand, Blum, Mitterrand. Mes convictions ? Républicaines, socialistes et européennes, forgées dans l'exercice des responsabilités politiques au service de la France et de l'Europe. Mon engagement ? Pour une Europe forte, porteuse d'un idéal de civilisation, œuvrant à son unité et à sa puissance. C'est au nom de cette vision que je ne peux pas accepter le projet de Constitution qui nous est proposé. La question centrale posée par ce texte est en effet celle-ci : oui ou non, ce projet est-il adapté à la nouvelle étape de la construction de l'Europe ? Ma réponse est non. »

Le quotidien *Libération* a rapporté les positions de Laurent Fabius sur les principaux articles de la Constitution (Quatremer 27). Son positionnement contre le Traité constitutionnel européen le fit accuser d'un manque de sincérité et de cohérence dans son rejet du libéralisme : celui-ci serait en contradiction avec la politique économique qu'il a menée, de 1984 à 1986 et de 2000 à 2002, qualifiée de social-libérale (Losson 4). Ses détracteurs voyaient dans cette décision une manœuvre opportune de positionnement en vue de la présidentielle de 2007 dont il a finalement dû céder la place, en automne 2006, à Ségolène Royal.

Nous aborderons par conséquent les principaux arguments du NON—au nombre de huit—défendus par Laurent Fabius : la laïcité et la religion, les objectifs de l'Union européenne,

la notion de ministre des Affaires étrangères, la politique de sécurité et de défense, l'argument de la majorité qualifiée, la Banque centrale et le financement de l'Union européenne.

L'ancien Premier ministre défend tout d'abord des arguments laïques. Le préambule de la Constitution dit : « S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe... » (Fabius 88). Pour Fabius, la principale nouveauté de ce préambule concerne la mention de l'héritage « religieux ». L'ancien numéro deux du PS note que la religion est citée à trois reprises dans la Constitution, tandis que la laïcité n'apparaît pas une seule fois.

En ce qui concerne les objectifs de l'Union, François Hollande, leader du PS y voit « [Une] Europe, depuis le Traité de Rome, [qui] s'est construite essentiellement sur des bases économiques. La concurrence est mise au second plan par rapport à des objectifs sociaux, introduits par la gauche européenne. Il y aurait paradoxe à rejeter ce Traité qui pour la première fois, dépasse le cadre du grand marché » (Moïsi 84). Mais Laurent Fabius ne défend pas cet argument, en notant que cet article juxtapose des objectifs qui n'ont pas grand chose en commun, comme la stabilité des prix et les droits de l'enfant. Ils peuvent même devenir antagonistes dans leur mise en œuvre. Selon lui, la constitution est bâclée et manque de précisions dans ces articles rassemblés à la va-vite comme si on avait finalement manqué de temps pour l'écrire (Fabius 49).

Pour Fabius, la création du poste de ministre des Affaires étrangères doit être approuvée mais la pratique a toutes les chances de décevoir puisque tout ce qui touche à la diplomatie et à la défense devra selon lui se décider à l'unanimité, d'où un besoin de revoir ce nouveau rôle.

Selon le Traité, la politique de sécurité et de défense respecte les obligations de certains membres dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord. Certains pays considèrent que leur défense commune passe par l'Otan et ce système serait compatible avec la politique commune européenne (*Constitution*). Mais, selon Fabius, ce que prévoit cet article, c'est la primauté de

l'Otan sur toute défense européenne autonome. « A l'heure où la politique américaine ne cesse d'inquiéter, l'Union s'apprête non seulement à y souscrire mais à s'y soumettre » (152).

En ce qui concerne la majorité qualifiée, elle sera égale à au moins 55% des Etats membres, soit quinze pays dans une Europe à 25, quinze pays représentant au moins 65 % de la population totale de l'Union (*Constitution*). « L'influence d'un Etat au Conseil dépendra plus directement de son poids démographique. En fonction de ce critère, si la Turquie entre dans l'Union, elle sera le pays le plus influent du Conseil » explique Laurent Fabius (Fabius 141).

La Banque Centrale Européenne (BCE) a pour but d'être indépendante, ayant ainsi tout pouvoir sur les taux de change. Les institutions européennes et les gouvernements des pays membres devront donc respecter cette indépendance (*Constitution*). Mais Fabius est contre cette idée. Selon lui, il faudrait avoir la possibilité de partager le pouvoir entre la BCE et les politiques. Pour que le partage soit possible, il faudrait par conséquent modifier les termes de la Constitution qui ne font que reprendre ce qui avait déjà été décidé auparavant à Maastricht donnant trop de pouvoir à l'UE et non plus aux pays individuellement.

Le 4 juin 2005, quelques jours après la victoire du NON, le Conseil national du PS vote l'exclusion de Laurent Fabius, ainsi que celle de ses proches (*Oui socialiste*). Ce faisant, le Parti socialiste souhaite clarifier sa ligne politique, tout en prenant le risque de la division, en interne et avec son électorat. Mais Laurent Fabius sort victorieux de cette campagne européenne, ce qui lui sert de tremplin pour se présenter aux primaires du PS pour les élections présidentielles de 2007.

Pour ce qui est de Jean-Luc Mélenchon, ce dernier a enfreint les consignes de son parti après le référendum interne du Parti socialiste, et a fait campagne aux côtés de Marie-George Buffet du Parti Communiste Français (PCF), Olivier Besancenot de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR) et José Bové de la Confédération Paysanne lors de meetings communs pour un NON de gauche (*Ligue communiste*). La campagne du NON a conduit à l'éclatement de

son parti, nommé Nouveau Monde et fondé en 2002 avec Henri Emmanuelli, et à la recomposition de l'aile gauche du Parti socialiste. Alors qu'Henri Emmanuelli crée un nouveau courant, Alternative Socialiste, Jean-Luc Mélenchon se rapproche de Laurent Fabius en vue du congrès du Mans (*Henri Emmanuelli*). Ainsi, ses arguments se rapprochent de ceux de l'ancien Premier ministre et nous ne nous attarderons donc pas sur des faits similaires.

2005 fut l'année de gloire pour Mélenchon : de débats télévisés à la presse écrite ou la radio, il martela un seul et unique message, plutôt négatif. Le référendum passé, il sembla l'emporter mais le PS ne l'entendit pas de cette voix. Isolé depuis que le parti s'est rallié à Ségolène Royal fin 2007, il continue à essayer de séduire les antilibéraux, mais sans trop de conviction.

Pour Henri Emmanuelli, ancien président de l'Assemblée nationale et du Parti socialiste, les thèmes récurrents contre le Traité sont aussi des arguments proches de Fabius et Mélenchon. En 2002, il fonde, à la gauche du Parti socialiste, le courant Nouveau Monde avec Jean-Luc Mélenchon. En 2005, il fait campagne pour le NON au référendum pour le Traité, mais à la différence de Mélenchon, Emmanuelli évite les meetings avec la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR) préférant s'adresser principalement aux partisans socialistes (*Henri Emmanuelli*). En revanche, il a participé à un meeting en compagnie de dirigeants du Parti Communiste Français (PCF), tenu quelques jours avant le scrutin du 29 mai. En effet Henri Emmanuelli dit préférer garder contact uniquement avec les partis politiques dits selon lui de gouvernement (PCF, MRC, Les Verts, etc.) c'est-à-dire de gauche et non pas les nouveaux partis.

Selon Henri Emmanuelli, les arguments du NON ont rencontré un écho très fort parmi la population et ceci pour deux raisons : la crise sociale larvée et ensuite la problématique de l'emploi, au travers du problème des délocalisations. Selon lui, lorsqu'on fait un tour de France, on trouve partout des exemples. Il a déclaré : « L'élargissement a été fait dans des conditions

déplorables, parce que l'on n'y a pas mis les moyens et le temps nécessaires à un effet de retour dévastateur. François Mitterrand nous avait dit de faire l'approfondissement politique avant l'élargissement. Nous avons fait exactement l'inverse » (*Henri Emmanuelli*).

Son argument fétiche contre le projet de constitution est son système ultralibéral, car il va interdire des moyens d'actions publiques (*Henri Emmanuelli*). L'Europe avait selon lui le pouvoir de résistance adéquat contre les dégâts de la mondialisation. Or l'Europe est devenue « le lieu de la libéralisation » (*HE*). De ce fait, Emmanuelli craint que l'on assiste à une montée des rivalités entre salariés et de ce fait, les délocalisations sont également au cœur de son argumentaire. En tant que bon représentant de la gauche, Henri Emmanuelli réitère sur son site Internet les fameux arguments de gauche dénonçant un manque de responsabilité de la part de l'Europe quant à la protection de l'emploi, des salaires et des conditions de travail expliquant que l'industrie européenne a peu de chances de résister.

On a beaucoup parlé du fameux « plan B » de la gauche pendant la campagne, comme si le Traité allait devoir passer coûte que coûte et les perspectives de l'après-NON ont fait de nombreuses vagues. Beaucoup de partisans du « oui » ont rappelé que le NON serait catastrophique et qu'aucune renégociation ne serait alors possible. Le député des Landes, Henri Emmanuelli, les a alors accusés de prendre les Français pour des analphabètes. Selon lui, « on ne peut pas organiser un référendum et dire aux Français qu'ils n'ont pas le choix » (*Henri Emmanuelli*).

Finalement, il semble simple de voir que l'impact et la contribution du PS quant à la décision des Français lors du référendum fut aussi un moyen de s'opposer à la droite massive de l'Elysée et de l'Assemblée nationale siégeant à près de 75% dans l'hémicycle. Les socialistes ont sans doute été des motivateurs politiques importants quant à la décision à prendre car il paraît logique que les Français et un peuple en général se rallient principalement à des idées rassemblant

une majorité de la classe populaire et non pas à des idées plus extrêmes dans leurs fonts et dans leurs formes. Et c'est aussi les problèmes internes du PS portant ce dernier à continuer une politique de division parmi ces principaux dirigeants qui fit perdre les politiciens du « oui » pourtant en majorité. La crise de la gauche semble être capable de se propager sur de nombreux dossiers depuis maintenant de nombreuses années. En 2005 encore, les politiciens n'ont pas su se réunir sous un seul drapeau. De plus, il s'avérerait intéressant de comprendre les principaux arguments de l'extrême gauche, afin de voir si oui ou non, ses raisons se rattachent à celles du PS et peut-être éventuellement à celles de la droite.

3.2. L'extrême gauche : Lutte ouvrière, LCR, PT, Verts

Nous ne nous arrêterons que brièvement sur les arguments au sein de l'extrême gauche : Lutte ouvrière, Ligue Communiste Révolutionnaire, Parti des Travailleurs, Verts car leurs arguments sont plus ou moins repris par la gauche majoritaire, ici du NON, ainsi qu'à chaque élection présidentielle et leur influence n'est pas aussi dramatique que celle des autres parties. Cependant, il est pertinent de noter que même si les partis d'extrême gauche ne recueillent que peu de votes lors des élections présidentielles ou législatives, la population française s'est tout de même cette fois-ci ralliée à des idées—même si parfois différentes—proclamant le mécontentement envers le gouvernement de Jacques Chirac et de son Premier ministre Jean-Pierre Raffarin.

On peut dire qu'il y avait à l'époque une véritable fracture au sein des formations de gauche avec d'un côté l'extrême gauche trotskiste et le Parti Communiste, et de l'autre, le PS et les Verts. Cela n'a pourtant pas fait divaguer les opinions du peuple. Il est intéressant de noter que chez tous les électors d'extrême gauche et du PC, l'opposition résolue au projet de Traité constitutionnel n'a pas varié tout au long de la campagne : environ 80 à 90 % d'entre eux ont en effet voté NON (*Maison de l'Europe*). Chez les électeurs Verts, alors que les militants eux-

mêmes affirmaient par référendum un soutien majoritaire au OUI, ils ont paru le plus souvent en retrait des électeurs socialistes : au mieux, un peu plus de 50 % d'entre eux se sont déclarés en faveur du OUI (*Maison de l'Europe*). Cette division marquée entre extrême gauche et PC, d'une part, et gauche modérée, de l'autre, constitue il semblerait une nouveauté politique. Dans les années récentes, sur bien des thèmes, le PC se situait en position intermédiaire entre extrême gauche et Parti socialiste. Or l'évasion probable d'électeurs communistes vers les autres formations était difficile à admettre pour le PC : le thème de l'opposition à une Europe jugée libérale a fourni au PC une occasion de radicalisation et l'a conduit à un quasi alignement sur les positions de l'extrême gauche (Jabko 20).

Selon l'extrême gauche, aucune constitution au monde n'affirme ainsi l'obligation de s'en remettre au « marché » (un mot répété 88 fois) et à la « concurrence » (29 mentions) comme principe d'organisation des sociétés. Des termes absents de la Constitution française, dans laquelle on trouve en revanche ceux de « fraternité » ou de « laïcité », ignorés par le Traité. De même, la notion de « liberté » reprise dans de nombreux articles de la constitution est rattachée à celle des différents marchés : « libre circulation des biens », « des services », « des capitaux » et « des personnes » (Constitution, article I-3 et I-4). Cette profession de foi libérale se trouve complétée par l'affirmation de la « libre entreprise » et de la « liberté d'établissement » des sociétés. Le Traité précise bien que cette dernière ne doit pas se trouver « faussée par des aides accordées par les États membres » (article III-138), ce qui signifie on ne peut plus clairement la soumission absolue des politiques menées aux lois du marché.

Le refus du Traité constitutionnel par les partis de gauche est donc motivé par la crainte d'une dérive libérale de l'Union européenne. Ces dernières années, l'aggravation de la crise économique et du chômage a été d'autant plus durement ressentie qu'au même moment le libéralisme économique semblait triompher et parfois perdre toute mesure : profits considérables

pour des sociétés qui réduisent leurs effectifs quand elles annoncent des résultats conséquents, salaires démesurés pour des dirigeants de société dont les qualités de gestionnaires sont douteuses, menaces de délocalisation, concurrences jugées déloyales de sociétés qui font travailler à bas prix des employés de pays émergents, etc. La polémique sur la directive Bolkestein, résume précisément les motivations profondes du NON de l'extrême gauche : la crainte que, d'une manière ou d'une autre, le renforcement de l'Union européenne impliquée par la conclusion du Traité constitutionnel ne renforce l'Europe du « dumping social » (*Le projet de Constitution* 148).

Le mécontentement à l'égard du gouvernement, et notamment sa politique économique et sociale, constitue ainsi un réservoir de motivations pour le NON de gauche. Tous les indicateurs qui mesurent la popularité de l'exécutif montrent que jamais un Premier ministre et son gouvernement, en l'occurrence Jean-Pierre Raffarin, n'ont été aussi impopulaires et leur censure semble être une motivation forte, à cause par exemple du désordre concernant le lundi de Pentecôte férié ou non pour les travailleurs.

Ainsi, malgré une unité massive contre le Traité, c'est paradoxalement dans la division des partis que cette campagne s'est menée et a réussi à unifier une majorité écrasante de NON. Par ailleurs, malgré des agendas politiques souvent distincts et variés entre la gauche et la droite, voyons comment cette unité s'est exprimée chez les électeurs de droite en étudiant bien évidemment les raisons de la droite politique contre ce référendum.

4. LA DROITE

4.1. Un NON peu suivi à droite

Avant de discuter des arguments de la droite et du Front National à l'extrême droite, il semblerait pertinent de noter que le parti de l'Union pour la Démocratie Française (UDF) avec à sa tête François Bayrou en 2005 a toujours tenu à affirmer ses convictions européennes, marquant sa différence avec le reste de la classe politique française généralement frileuse sur ce sujet. Ainsi l'UDF s'est-elle souvent trouvée aux avant postes de la construction européenne : monnaie unique, défense commune... Dès 1999, elle était encore le premier parti en Europe à demander l'adoption d'une Constitution. Ayant présenté un projet de texte en 2000 dont de nombreux principes se retrouvent aujourd'hui dans le traité officiel de l'Union, l'UDF a été évidemment déçu par le résultat du rendez-vous manqué de la Constitution. L'UDF porte en effet une ambition européenne. Si le Traité constitutionnel ne va pas aussi loin que le parti le souhaitait, il présente des avancées importantes qui auraient permis de poursuivre la Construction de l'Europe politique. Aussi, l'UDF ne ménagea pas ses efforts lors de cette campagne et se lança sans retenue dans une campagne pour le « oui », tant en France que chez les partenaires de l'Union. Constante dans son choix européen, l'UDF entendait faire vivre son idéal et se placer en championne du « oui » à la Constitution.

Il est utile de noter qu'à droite, certains politiciens étaient aussi contre le Traité. En effet, le président du Mouvement pour la France (MPF), Philippe de Villiers était un fervent défenseur du NON. Monsieur de Villiers parla sans doute des arguments européens en toute connaissance de cause, puisqu'il fut député au Parlement européen de 1994 à 1997, puis pendant l'année 1999 et actuellement, depuis 2004 (*Union pour un mouvement populaire*).

C'est avec le principal député de l'UMP du NON, Nicolas Dupont-Aignan, que Philippe de Villiers a lancé un appel commun depuis la délégation parisienne du Parlement européen.

Philippe de Villiers a réagi principalement contre ce qu'il appelle une « propagande d'état » visant à sauver le « oui » (Chombeau, *Le Monde*). Voici trois preuves de cette propagande, selon lui : les interventions du président de la République, chef de la campagne pour le Traité, qui ne sont pas comptabilisées par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) dans le camp du « oui », le « manuel de propagande » (en fait, l'exposé des motifs) envoyé avec le texte du Traité constitutionnel à tous les électeurs, et les 14 000 panneaux publicitaires pour la Constitution financés par l'État.

Philippe de Villiers dénonce d'autre part ce qu'il appelle « l'islamisation de la société française » avec l'entrée de la Turquie dans l'UE (Chombeau). Les thèmes de ce dernier connaissant un certain succès sont bien évidemment la polémique sur l'entrée de la Turquie en Europe car pour lui « le Traité constitutionnel et la Turquie sont aussi liés que l'architecture et l'espace » ; mais on trouve aussi l'histoire du « plombier polonais » ainsi que la « directive Bolkestein » abordée auparavant (Chombeau). Le « plombier polonais » est une expression qui a fait florès en France au printemps 2005, par référence à un projet de directive, très impopulaire en France, présenté par l'ex-commissaire Frits Bolkestein. On retrouve cette expression sous la plume de Philippe Val, dans un numéro de Charlie Hebdo de décembre 2004, mais c'est Philippe de Villiers qui a provoqué l'importante médiatisation du concept. La déclaration de Philippe de Villiers était la suivante:

« Cette affaire est très grave, car la directive Bolkestein permet à un plombier polonais ou à un architecte estonien de proposer ses services en France, au salaire et avec les règles de protection sociale de leur pays d'origine. Sur les 11 millions de personnes actives dans les services, un million d'emplois sont menacés par cette directive. Il s'agit d'un démantèlement de notre modèle économique et social » (Chombeau).

Cette controverse devint rapidement le symbole des polémiques entourant le référendum français et les partisans des camps opposés se sont renvoyés la responsabilité de cette escalade. Les premiers ont accusé les seconds d'avoir inventé de toutes pièces une caricature destinée à les

discréditer. Les seconds ont reproché aux premiers de ne pas avoir montré trop d'empressement à décrier une métaphore ambiguë faisant appel à la fois à la peur de transformations économiques et aux sentiments xénophobes.

Voici un extrait de la lettre officielle envoyée par le MPF à tous les électeurs en mai 2005 :

« Acceptez-vous de signer les yeux fermés, un contrat illisible et irréversible de trois cent cinquante pages, régissant à peu près tous les domaines de votre vie et qui vous liera à des partenaires encore non identifiés ? Telle est l'incroyable question qui sera posée aux Français lors du référendum. L'Union de l'Europe est née de la paix conclue entre nations libres et qui entendaient le rester. Voilà une trop belle ambition, pour la laisser saccager par un Traité innommable et l'élargissement sans fin, vers la Turquie et au-delà. Offrons à l'Europe le NON de la deuxième chance, celle d'y faire entrer nos peuples debout. Parce que c'est debout qu'on écrit l'Histoire. M. Chirac a dit que cette constitution était inspirée de 1789, la campagne, elle, est inspirée de la Terreur » (De Villiers, *Pour la France*)

Le 29 mai 2005, Philippe de Villiers est ainsi devenu l'un des vainqueurs du référendum.

Pour lui, l'Europe d'aujourd'hui a besoin de la souplesse, de l'énergie et du contrôle démocratique que seules ses nations peuvent lui procurer. Elle a besoin d'un Traité fondateur qui renoue avec les objectifs de prospérité et de paix ; pas d'une zone politique, économique et sociale allant jusqu'à la Turquie, « qui organise son appauvrissement et la rend chaque jour moins sûre » (Chombeau, *Le Monde*). Pour l'anecdote, si le NON l'emporte en France, en Vendée, département dans lequel Philippe de Villiers est député et président du Conseil général, le OUI est sorti majoritaire.

4.2. Les arguments extrêmes de l'extrême droite

Dans la vie politique française de la fin du XXe siècle et du début du XXIe siècle, le phénomène Le Pen est sans doute l'un des événements les plus importants de la Ve République. C'est aussi le plus inattendu et le plus commenté tellement il paraît absurde que la politique de l'extrême droite puisse encore avoir autant d'influence. Il est vraisemblablement normal de dire que Le Pen a été contre le Traité établissant une constitution pour l'Europe, mais ce serait ici une erreur d'omettre d'en citer les arguments et d'en voir parfois les contradictions afin de

comprendre que le phénomène Le Pen sert d'influence à diverses générations de Français qui ne partagent pas souvent les mêmes idéologies que celles du Front National.

Créé en 1972, le Front National, longtemps insignifiant dans le paysage politique, commence à avoir une audience au début des années quatre-vingt. En quelques années, il connaît un succès grandissant qui lui permet de placer ses délégués à tous les niveaux de la représentation politique. Un fort soutien venant des couches sociales en désarroi le conduit, à partir de 1995 à se lancer dans les actions sociales et d'en faire un argument pertinent lors de sa campagne contre le Traité constitutionnel (Lecoeur 29).

A ces débuts, le FN rassemble rapidement tous les petits partis d'extrême droite (3^{ème} voie, GUD, ordre nouveau, GNR) et Jean-Marie Le Pen est placé à sa tête. De ce fait, Le FN peut adopter diverses stratégies : soit il se considère comme le représentant des partis d'extrême droite, soit parfois il laisse de côté certains groupes radicaux. Il alterne ainsi entre une stratégie électoraliste et une autre plus révolutionnaire qui revendique une idéologie nationaliste en ajoutant progressivement ouvriers et chômeurs, devenant ainsi le premier parti ouvrier de France devant le parti communiste (Marcus 58).

Jusqu'en mars 1983, aucun candidat ayant l'étiquette FN ne parvient à obtenir le moindre mandat électif. A l'élection présidentielle de 1974, Jean-Marie Le Pen obtient moins de 1% (Lecoeur 97). Sept ans plus tard, il ne parvient pas à intégrer la liste des candidats à la présidentielle, n'arrivant pas à recueillir les cinq cents signatures nécessaires. Aux cantonales de 1982, le FN n'obtient que 0,2%, moins qu'en juin 1981 lors des législatives (162). Personne ne se pose alors la question de savoir si une liste du Front National pourra être constituée pour le scrutin européen de juin 1984 ou de son influence parmi les Français. Cependant, cette dernière est créée et obtient près de 11% des voix (167).

Au cours des années, les résultats du FN aux diverses élections sont allés en grandissant, mais c'est le 21 avril 2002, date clé, qui représente à la fois un point d'orgue et un traumatisme, avec les deux semaines de mobilisation intense qui ont suivi. Le Pen a en effet pu accéder ce soir-là au second tour d'une élection présidentielle en obtenant 16,8% des suffrages exprimés (Cohen, Salmon 40). C'est aussi à ce moment que l'on a pu se rendre compte d'un autre malaise présent parmi les Français. Ces derniers ont certainement manifesté, non seulement un désaccord avec le gouvernement de Jacques Chirac, mais aussi parce qu'ils avaient peur de la montée de l'immigration.

Durant la campagne de 2002, les commentateurs l'avaient décrit comme « la survivance folklorique et pathétique d'une époque jamais révolue » (Le Bohec 132). Né en 1928, il est en effet apparu comme inoffensif, vieilli, dépassé après l'an 2000 et politiquement fini après le faible score de la liste FN au scrutin européen de juin 1999 (5,69%) (Cohen, Salmon 9). Mais malgré tout et depuis le début, les politiques s'en inquiètent, car on sait peu de choses sûres à propos du phénomène Le Pen, y compris sur la composition sociodémographique de l'électorat (Duplan 12) ; mais il est finalement vu au sein de la classe politique française comme un danger imminent pour la démocratie en France et plus que jamais pour l'Europe.

Pour toucher l'électorat populaire lors de la campagne pour la Constitution, les cadres du FN ont mis en avant des thèmes enclins à gagner la sympathie de ces milieux grâce au travail fait parmi les syndicalistes. Les discours et les tracts des candidats FN s'organisent en effet autour d'un thème récurrent : les méfaits supposés de l'immigration. Dans les années soixante-dix, les dirigeants du FN se sont emparés du thème de l'immigration et l'ont transformé en problème politique, ce qui est typique d'une stratégie d'*outsider* face aux « établis » (Le Bohec 51).

Ce thème présente l'avantage de s'articuler autour de la perte des colonies et de justifier un discours nationaliste et raciste, et entre en phase avec une vision simpliste de la société. Il est

aussi approprié de signaler que la mise en avant du thème de l'immigration est avant tout opportuniste. Le FN étant exclu des coalitions politiques, il est amené à politiser un sujet longtemps délaissé par les grands partis pour en faire un instrument de différenciation. Son intérêt général est de se placer au centre du débat et s'il parvient à faire croire qu'il s'agit d'un vrai problème à résoudre d'urgence, alors il a gagné.

Cette acquisition des votes se fait par divers moyens. La simplicité des slogans favorisant la mémorisation, ainsi que les affiches qui sollicitent les électeurs, non plus seulement pendant les élections présidentielles ou autres, mais tout au long de l'année, font que le FN est vu par tous de façon quotidienne. Parmi ces slogans tape-à-l'œil, on peut lire : « Trois millions de chômeurs, ce sont trois millions d'immigrés de trop ! » « Produisons français avec des Français ! » « Lorsque nous arriverons, ils partiront ! » « Pour une France française ! » « Turquie + Constitution = NON, je garde la France ! » (*Front National*). Pour accroître son influence sur l'électorat et pour maintenir sa légitimité auprès des militants, les cadres du FN ont donc toujours eu recours à la propagande—outil majeur de son fonctionnement, utilisé sous diverses formes.

Même si le FN reste un parti à part, ses militants sont soucieux d'apparaître comme des gens ordinaires (Duplan 39). C'est une nécessité pour les gens qui souhaitent garder l'estime de leur entourage et avoir en retour une image acceptable d'eux-mêmes. C'est aussi une exigence pour un parti qui désire accroître son influence et accéder au pouvoir au moyen du vote. L'une des accusations plus habituelles envers le FN est qu'il serait raciste, mais combien de Français se disent vraiment racistes alors qu'ils votent pour le Front National à quasiment chaque élection.

Le FN n'hésite pas à parler publiquement de ses figures répulsives : les immigrés et les juifs. C'est ainsi que les immigrés du tiers monde sont désignés par le FN comme étant responsables des problèmes majeurs que rencontre la France, et les écarter suffirait à résoudre les difficultés. L'immigration constitue un problème social aisément exploitable et déclinable de

diverses façons selon le public que l'on souhaite toucher. Des récriminations différentes leur sont données et on retrouve quatre thèmes principaux : les immigrés sont des fauteurs de trouble, des parasites, de religion barbare, de race inférieure.

Le FN est qualifié de parti raciste et c'est bien évidemment là que l'on comprend son refus d'accepter le Traité constitutionnel. Malgré cela, certains militants sont ravis d'avoir un « étranger » dans leur section locale, alors que d'autres font du « combat racial » la raison d'être du FN. Deux perceptions opposées du FN sont ainsi prises en compte, celle d'un parti raciste ayant pour but de contrôler les relations entre les races, équivalent à ce que fut l'apartheid, et celle d'un parti ordinaire, à l'image de la société française, comprenant certes des individus aux idées extrémistes mais comprenant aussi et peut-être en majorité des citoyens ordinaires. Ce qui fait que les militants ont plutôt conscience d'appartenir à un parti qui n'est ni raciste, ni sectaire, puisqu'il prend en compte les différences entre les races et autorise en son sein des opinions contraires à ce sujet.

L'intérêt accordé par le FN aux différences raciales est probablement le trait qui le différencie le plus des autres partis. Jusqu'à récemment, à part pour les DOM-TOM, être français signifiait être de race blanche, ou du moins passer pour tel ; c'est là un héritage de l'histoire. La relation quasi exclusive avec des personnes de la même race était un état de fait dans les milieux ruraux et les petites villes. Faire de la préférence raciale un droit naturel et légitime, c'est contester le mélange racial. C'est aussi un moyen de contrer l'accusation de racisme ; s'abstenir de côtoyer d'autres races équivaut à préserver à un milieu culturel son « authenticité » (Perrineau 87). Contrôler le mélange racial est apparu aux dirigeants du FN comme un impératif politique majeur, au nom du respect des équilibres naturels. Ces lois de la nature, selon eux, impliquent certaines règles pour une organisation harmonieuse et stable de l'existence collective (93). Parmi

ces règles majeures figure l'homogénéité d'une nation rattachée à un territoire défini et vivifié par une seule culture (105).

Cette vision des choses conduit en conséquence à l'idée de « combat des races » (Le Bohec 82), dont le but serait la séparation des races. Mais cet argument n'est pas soutenu par une partie des dirigeants ni par la plupart des militants, cependant elle concerne une partie d'entre eux. Cette partie des militants est profondément raciste mais ce fait est antérieur à leur adhésion au FN.

Nombre de militants, sans pour autant être racistes, utilisent la couleur de peau comme critère de différenciation. Ce critère est ce qui fait du FN le « véritable » parti des Français, la quasi-absence de personnes de couleur dans le parti étant une attestation visuelle convaincante. Aux yeux des militants, une personne de couleur est considérée comme étrangère et lorsque l'on parle de Français, il s'agit ordinairement de Blancs.

Ainsi, si la rhétorique attire et conforte les individus aux thèses racistes, la plupart des militants souhaitent limiter cette idée. C'est le cas entre autres des militants les plus jeunes (Perrineau 156). Ceux-ci sont capables de s'adapter. Ils se sont avant tout mobilisés par inquiétude concernant le devenir de la nation et ont vu Le Pen comme le seul homme politique qui parlait de la France. Pour eux l'immigration est intervenue après. Ils se comportent avec tact sans pour autant dévier de leur conviction. Perrineau les appelle des « honorables déviants » (162), espérant ainsi diminuer le tapage raciste et essayant logiquement de mettre les militants trop intempestifs sur la touche car ils donnent une image rétrograde et agressive du parti.

Tout comme le Parti socialiste, Le Front national apparaît donc comme un parti fragmenté. Alors que sa direction et une partie de ses militants prônent une gestion de la population qui intègre le critère de race, nombre d'entre eux s'expriment de façon mesurée et avec savoir-vivre et considèrent que cette dimension raciale n'est pas prépondérante.

Mais peu importe l'âge, le sexe ou la race, les nouveaux arrivants dans une communauté établie sont redoutés car ils constituent une menace pour les habitudes de vie, les croyances, les emplois ; alors comment ne pas comprendre un rejet de la constitution par peur de nouveaux arrivés ? N'est-ce pas là aussi une menace pour les habitudes ? La défense des biens et des droits acquis est primordiale aux yeux de bon nombre de Français. L'accusation systématique de racisme ou de haine de l'autre à l'encontre des milieux qui émettent ces plaintes envers les immigrés découle d'une vision abstraite des rapports sociaux. Elle s'attache uniquement au facteur raciste sans tenir compte de l'existence d'affrontements entre groupes sociaux pour l'accès aux biens.

La puissance de persuasion d'une organisation politique ne repose pas uniquement sur son art de la propagande, mais tient aussi à sa capacité à occuper une place centrale parmi les forces sociales, c'est-à-dire de défrayer la chronique ou de créer des réactions en chaîne, ce qui lui accorde de la notoriété (68). Peu importe si les ressources sont limitées ou si la main-d'œuvre est réduite. Cette pratique est caractéristique des groupes d'adeptes résolus et en marge. Ce qui choque de nos jours avec le FN a été fait par le PC il y a des années, sans que personne ne s'en offusque à l'époque. Ses prises de position radicales offrent un démarquage sans équivoque des autres partis et permettent d'espérer des gains électoraux tant que les étrangers seront perçus comme étant une source de problèmes.

Les élites, les partis de gauche, les médias, les milieux enseignants et artistiques, d'un côté, et le FN de l'autre, mettent la population en alerte. Le même genre d'action, selon le camp d'où elle émane, passe pour fanatique ou exemplaire. De cet affrontement, le FN tire un avantage médiatique. De façon paradoxale, alors qu'elles étaient destinées à réduire le FN au silence, ces actions ont contribué à lui donner une position médiatique prééminente et il est alors écouté attentivement pour des décisions majeures comme celle du vote sur la Constitution européenne.

Le FN met à profit la publicité négative des médias et réussit en mai 2005 à parvenir à ses fins. Son statut d'ennemi public lui permet de faire reconnaître qu'il est un opposant inflexible et radical. Les dirigeants du FN ont besoin des journalistes qui contribuent à promouvoir gratuitement leurs idées et leurs actions afin d'être par moment au centre de l'actualité politique tandis que les journalistes dénoncent ainsi le FN (98). Les dirigeants du FN veillent ainsi à entretenir un conflit leur permettant de rester présents dans le collimateur français.

Il existe, selon Daniel Bizeul, quatre catégories principales de militants côtoyant le FN.

(1) Les Français révoltés par l'abandon de l'Algérie : jusqu'en 1980, ils étaient la composante majeure des militants au sein du FN (45). Même s'ils sont aujourd'hui minoritaires, les rapatriés continuent de faire du FN leur représentant d'une cause qu'ils refusent de considérer comme dépassée, exigeant que justice leur soit rendue. Leur vision du monde semble contenue dans ce traumatisme de l'arrachement à un paradis.

(2) La volonté de se dégager des jeunes blancs : une partie d'entre eux font preuve d'une forte agressivité envers les jeunes d'origine arabe (47). Le plus souvent, ils avancent des humiliations survenues à l'école ou dans leur quartier. Issus de milieux attachés à la discipline et à la réussite scolaire, ils étaient en quelque sorte privés de leur image de supériorité et ramenés au même niveau que les autres. Banals dans les communautés ouvrières entre familles honorant la solidarité du groupe, ces conflits prennent une forme raciale lorsqu'ils mettent en jeu des groupes ethniques différents.

(3) La fierté de la patrie et de la foi chrétienne : c'est une certaine idée de la France qui mène certains militants à demander un contrôle du flot d'immigrés (51). Pour eux, les étrangers n'apprennent pas « la France » et ne s'intègrent pas, et de ce fait la dénaturent. Pour d'autres, l'adhésion à une certaine idée de la France implique la fidélité à des orientations religieuses.

(4) Le désarroi des milieux à la dérive : pour certains, ce ne sont ni des rancœurs spécifiques, ni des convictions d'ordre religieux ou patriotique qui les ont orientés vers le FN, mais les désarrois et les difficultés de toutes sortes (54). Ce sont souvent des personnes seules, en mauvaise santé ou déprimées, qui adhèrent au FN car il y existe des liens. Au sein du FN, ces militants sont acceptés et se rendent utiles. Ils placent dans le FN leur espoir de s'en sortir un jour ou de pouvoir redresser la tête.

Ainsi se côtoient des milieux que rien ne destinait à se rencontrer. Cela dépasse le clivage des classes sociales d'où l'idée du « ni droite, ni gauche » chez le FN. Tous ces militants sont rassemblés au sein du FN par la conviction d'un manque de justice à leur encontre. Et pour faire de ces groupes les membres d'une même société, le FN met en avant un point commun qu'ils ont tous ; ils sont des vaincus. Ils sont les perdants de crises, de guerres, de luttes de statut des valeurs.

Lors de cette campagne, le FN ne s'est pas autant manifesté que pour des élections européennes, présidentielles, législatives, ou cantonales et il semble intéressant de noter que Jean-Marie Le Pen n'a pas toujours été un fervent opposant de l'Europe (Le Bohec 76). Son « drapeau » est d'ailleurs là pour en faire foi. A peine constitué au début des années soixante-dix, le FN adoptait la flamme tricolore du Movimento Sociale Italiano, qui, durant toute une période, fut son modèle et lui servit de maître à penser (*Front National*). Il lui suffisait simplement d'en modifier les couleurs afin de marquer clairement sa volonté d'incarner l'image française d'une extrême droite européenne, dont la « renaissance » était alors souhaitée des deux côtés des Alpes.

Le petit jeu des citations est souvent fastidieux, mais il peut aussi en dire long sur l'aptitude d'un homme politique à négocier les virages à cent quatre-vingt degrés. En novembre 1987, époque où Jean-Marie Le Pen venait d'être élu à Strasbourg et prenait la tête du groupe des droites européennes, il appelle à lutter contre « la décadence morale, sociale et politique qui

frappe notre patrie européenne » (Perrineau 93). Il proclama par ailleurs que « [c]’est un grand espoir pour l’Europe que les nationalistes des pays d’Europe aient transcendé leur patriotisme et leur nationalisme dans un nationalisme d’un degré supérieur (...) La tâche que nous avons à proposer à la jeunesse européenne qui est à la recherche d’un idéal, c’est la construction de l’Europe » (98).

Mais en avril 2002, il disait alors être « ...le candidat du peuple français et de lui seul » (*Front National*). Cette alternance de discours très contradictoires se retrouve à toutes les étapes de la carrière de Le Pen. Pour sa boulimie de pouvoir, tout peut être dit. Il annonça aussi que si le Traité sur la Constitution passait et qu’il était élu président de la République en 2007, sa première décision serait de faire sortir la France de l’Europe « qui essaie de nous faire avancer vers une structure informelle dont on ne connaît pas les limites » (*Front National*). L’Europe est devenue à ses yeux la source de tous les maux. Mais, sur le fond, les thèmes brandis restent inchangés. A noter que ce même type d’acrobatie se retrouve dans les stratégies mises en place par les autres mouvements « nationaux populistes » des pays voisins (Chaltiel 53).

Lors de cette campagne européenne, même si le FN ne s’y est pas impliqué farouchement, Le Pen a su faire quelques distinctions claires afin de rappeler aux Français que ce n’était pas parce qu’il défendait le NON qu’il était d’accord avec les autres politiciens faisant aussi campagne contre la Constitution : « avec Laurent Fabius, nous ne sommes pas dans le même secteur » a-t-il déclaré et il a fermement repoussé toute « alliance » entre les différents tenants du NON (Chombeau, *Le Monde*). Les tenants du NON ne « sont pas des alliés objectifs », a-t-il expliqué lors d’un point de presse, peu avant l’ouverture du premier et dernier meeting du FN à Paris. « Il n’y a pas d’alliance, il y a un référendum avec une alternative de réponse. Il y a deux termes, le OUI ou le NON, moi je conseille de voter NON » (Chombeau, *Le Monde*).

Quant au résultat du référendum, le numéro un frontiste sentait que la réaction en faveur du NON était « profonde et lourde, et je crois que ça vient du fond du peuple, qu'il y a pour lui de sérieuses raisons de ne plus croire à ce que lui disent les politiciens » (*Front National*). Pour une fois, il avait là raison ! Interrogé sur les motifs de son vote négatif, le leader d'extrême droite a expliqué qu'il n'était « pas d'accord avec la forme politique de l'Union européenne. » « Je pense que l'Union des Républiques socialistes libérales, ce n'est pas une réponse qui correspond à notre temps. » a-t-il déclaré (*FN*). Par ailleurs, il a estimé que faire entrer la Turquie dans l'UE reviendrait à « introduire des tennismen ou des golfeurs dans un club de football » (*FN*).

Le FN est inspiré par une représentation du monde à prétention de vérité. C'est une organisation qui permet de satisfaire des perceptions et des principes désormais considérés comme inacceptables par une majeure partie de la population et des élites, même si pour une fois, le NON au référendum a pu l'emporter. Il s'appuie sur des groupes qui ont en commun une expérience de la dégradation sociale ou statutaire, laquelle est due aux bouleversements de l'histoire récente. Il permet à une bourgeoisie moderniste de valoriser sa couche sociale et son style de vie au détriment des milieux populaires. Le Front national a donc appelé à voter pour « sauver la République française » lors du référendum et grâce à cette victoire, il a pu continuer à prospérer sur ses terres de campagne traditionnelles et conquérir d'autres sphères de la société (*FN*). Avant les présidentielles de 2007, le Front national était en train de devenir un parti de masses, certes organisé autour d'un chef, mais surtout d'un réseau militant qui continue de se renforcer. Peut-être faut-il, dès lors, non seulement penser à la modernité et à la mondialisation, mais aussi l'assumer, au risque, par moment, de déplaire.

Une autre question que l'on peut se poser aujourd'hui est de savoir si l' « après-syndrome » du 21 avril 2002 avec la présence au second tour de Jean-Marie Le Pen à l'élection présidentielle, n'a pas contribué au rejet du Traité constitutionnel de la part des membres de la

gauche, car il a été vraisemblablement identifié à la personnalité de Jacques Chirac et un « oui » aurait inévitablement conduit à l'agenda personnel de ce dernier.

Aujourd'hui, l'absence de Le Pen au second tour de l'élection présidentielle de 2007 a certainement dû le faire grincer des dents. Il a déclaré le 22 mai dernier au président de la Commission européenne à Bruxelles que: « [L]es eurocrates de la Commission et du Conseil ont dû pousser un immense soupir de soulagement au soir du 22 avril [2007]. Pour eux, Royal ou Sarkozy, UMP ou PS, c'était la garantie que la Constitution européenne, pourtant rejetée massivement par deux peuples en 2005, allait être remise sur les rails, au mépris de la démocratie » (*Front National*). Il continua son discours en critiquant aussi l'idée d'un unique ministre européen aux Affaires étrangères, qui s'il avait existé, aurait impliqué toute l'Europe dans la guerre d'Irak, ce qui fut là aussi l'un de ses arguments contre le Traité. Le Pen est aujourd'hui et plus que jamais contre « le Super-Etat européen, bureaucratique et omnipotent » qu'il sait si bien figurativement fracasser, faisant de la France « une province européenne » (*Front National*). Il termina son discours à Bruxelles en disant : « élu par 53 % des Français, M. Sarkozy trahit déjà les aspirations d'une bonne partie d'entre eux. Et notamment des 55 % de citoyens de droite, comme de gauche, qui ont voté NON en mai 2005 » (*Front National*). Cependant, et une fois de plus, est-il encore certain que les électeurs n'avaient pas voté contre Jacques Chirac et son gouvernement au lieu de voter contre le Traité ?

5. CONCLUSION : LIENS ENTRE LES NON : VISION FRANCAISE DE L'AVENIR DE L'UNION EUROPEENNE

Comme indiqué précédemment, ce travail a eu pour but d'examiner les raisons qui ont contribué à la fois à la création du Traité constitutionnel et au rôle que la France a joué dans cette création, mais plus particulièrement aux circonstances qui ont rassemblé une masse de Français contre ce Traité, ainsi que les répercussions de ce résultat.

Il est clair que les principales raisons regroupant les partis politiques français et ayant créées ce malaise national ont été multiples et diverses. Mais, c'est sans doute le malaise face au gouvernement de Jacques Chirac qui a rassemblé tant de NON parmi tous les partis et toutes les couches sociales. Les Français ont dit NON à Chirac, plus qu'ils n'ont dit NON au Traité. Ce dernier s'est d'ailleurs empressé de reformer un nouveau gouvernement seulement 48 heures après le référendum. Même si Jacques Chirac semblait vouloir apporter un nouveau souffle à la France lors de sa première élection présidentielle en 1995, l'erreur du PS quant à la présence de trop de candidats aux présidentielles de 2002, firent que la France fut poussée à voter Chirac par contrainte face à Jean-Marie Le Pen—figure encore terrifiante même si prépondérante dans la société française.

En effet, comme commenté dans le premier chapitre, les Français ont eu peur de trop de libéralisation. Ce phénomène est aujourd'hui ancré dans les méthodes gouvernementales des pays riches afin de garder justement leur place parmi les puissances mondiales. Mais, les Français sont sensibles à ces modifications et les droits acquis leur sont chers. Avant le référendum de 2005, Jacques Chirac et son premier ministre, Jean-Pierre Raffarin avaient en effet entamé une chasse aux droits acquis, souhaitant réformer, ou plutôt assouplir selon eux différents domaines de la République. Sa ligne de conduite politique, marquée d'un style personnel en matière de communication, s'attacha aux réformes avec une certaine fermeté. Elle fut empreinte de

néolibéralisme, selon ses adversaires, en tout cas conforme aux principes de son parti originel Démocratie libérale. En 2003, il conduit la réforme des retraites, celle de la décentralisation et de l'assurance maladie, en dépit de plusieurs grèves et manifestations. Il refuse en particulier de payer les jours de grève des fonctionnaires. Son médiatique ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, lui fait de l'ombre et l'importance prise par celui-ci, comme le grand investissement du président de la République dans les affaires de l'État, réduisent son champ d'action. L'importante baisse de sa popularité, un temps stable et élevée, comme la cinglante défaite aux élections régionales de 2004 (sa région, comme toutes les autres à l'exception de l'Alsace et de la Corse, passe à gauche) sont interprétées comme étant dues à une politique sociale insuffisante. Il est considéré comme trop libérale avec des programmes beaucoup trop proaméricains. Un remaniement ministériel dans ce sens a lieu, offrant à Nicolas Sarkozy le Ministère des Finances et à Jean-Louis Borloo le ministère des Affaires sociales. Jean-Pierre Raffarin est alors écartelé entre la politique de ce dernier (en particulier sa politique de construction de HLM et de développement des emplois aidés) soutenue par Jacques Chirac et la volonté de Nicolas Sarkozy de gérer les finances « en bon père de famille », avant que ce dernier ne quitte le gouvernement pour prendre la présidence de l'UMP.

Vu de l'extérieur, c'est aussi un malaise au sein du Parti socialiste qui, malgré de multiples meetings aux réformes pseudo-innovatrices n'a pas su rassembler pour un « oui » massif. C'est encore, l'entrée de la Turquie dans l'Union qui a effrayé les Français. On pouvait d'ailleurs parfois se demander si la question au référendum n'était pas : « Souhaitez-vous que la Turquie intègre l'Union européenne ? »

Mais Jean-Marie Le Pen semble résumer finalement de façon claire cette situation. Il déclara : « Ça n'a rien à voir avec la gauche et avec la droite. Je crois que ça a à voir avec le peuple français, avec les travailleurs français. » C'est peut-être cette conclusion qui explique

finalement *tout*. Cela n'avait rien à voir avec tel ou tel parti, Hollande ou Fabius, Mélanchon ou Chirac. Les Français se sont raccrochés à des principes chers à leurs yeux et non pas toujours au représentant politique exprimant leurs idées. Et même si les représentants politiques furent plus nombreux à défendre le « oui », les partisans et représentants du NON furent sans aucun doute plus mobilisés et présent dans la presse et les médias, mais aussi dans la rue lors de nombreuses manifestations anti-Traité.

Pour les opposants à la Constitution, les questions sociales n'ont d'autre part été que trop peu abordées pour que le texte constitutionnel soit véritablement un progrès. C'est aussi là une raison marquante pour les partisans et les représentants de la gauche sociale. Les politiciens mirent donc en garde les citoyens contre un Traité qu'ils qualifiaient « d'ultra libéral ». Il est vrai que les questions sociales n'occupèrent que très peu de place au sein du Traité. Elles se trouvent principalement dans la partie II, La Charte des droits fondamentaux de l'Union, soit 5 pages sur les 187 que contient le Traité (*Traité*).

Par ailleurs, le Traité semblait aussi peu clair pour ceux qui décidèrent de s'aventurer à une lecture ! Ainsi, quelle peut être l'explication et l'orientation politique donnée à « une économie sociale de marché hautement compétitive » (*Traité*)? Comment interpréter cette contradiction ? De même, comment appréhender la notion de « droit à travailler » remplaçant celle du « droit au travail » ? Pour les personnes ayant eu le courage de lire le Traité et ayant aussi une capacité intellectuelle leur permettant de le décortiquer, bons nombres d'articles semblaient vague voir incompréhensible.

Quelles sont alors les conclusions que l'on peut ainsi tirer de ce rejet national ? Depuis le rejet du Traité sur la Constitution pour l'Europe, il existe aujourd'hui plusieurs interrogations à propos de l'Europe: son modèle, son espace, sa capacité à résoudre ses problèmes et en particulier des questions à propos du trouble social: La France est-elle en crise ? Quel est ce malaise que les

Français ressentent ? Se détournent-ils de l'Europe ? Lionel Jospin, ancien Premier ministre socialiste du président sortant Jacques Chirac parle dans son livre *Le monde comme je le vois* d'une « Europe incertaine ».

Ayant pu prendre un certain recul vis-à-vis de la politique française en vivant hors de la métropole, ayant été un défenseur du « oui » au référendum constitutionnel et rassemblé les principaux arguments du NON des différents partis politiques français, je tenterai en conclusion de réagir à ces quelques interrogations.

Il semblerait qu'à chaque fois que l'Union européenne connaît des difficultés ou a du mal à conduire une nouvelle étape, le pessimisme s'abat et on voit dans la presse et à travers les médias une Europe en piteux état, presque menacée de disparaître, comme si l'immobilité allait lui être fatale et comme si la simple stagnation était synonyme d'échec. C'est peut-être excessif de penser comme cela mais c'est aussi assez logique. L'Europe n'a pas la consistance d'une nation car elle est une construction politique où les affiches placardées à ses frontières indiquent encore « Peinture fraîche ». On parle ainsi encore aujourd'hui de la « construction européenne » et cela durera encore pendant de nombreuses années. On ne parlerait pas d'ailleurs d'une construction américaine. Pour reprendre l'expression de Sartre, en Europe « l'existence précède l'essence ». C'est pourquoi il est d'abord essentiel de relativiser les mentalités alarmistes actuelles, et rappeler ce qu'est l'Europe.

Historiquement, l'Europe est sans doute une des plus grandes réussites du XXe siècle. Elle n'est plus la puissance dominante, mais elle est un ensemble de nations où la vie y est attrayante. Elle est peut-être d'ailleurs la construction la plus originale et la plus stable du dernier siècle, en étant potentiellement devenue un modèle et garde un poids et une influence dans le monde. Elle a peu d'ennemis, mis à part les terroristes et les fanatiques, qui de toute façon haïssent tout l'Occident ! Pour parler de la diminution de son poids relatif dans le monde, c'est là

moins le signe d'un déclin que la conséquence logique de l'entrée en masse dans le processus de développement d'autres pays, en particulier les plus grands (Chine, Inde) et malgré la non adoption du Traité constitutionnel, ses institutions fonctionnent, l'élargissement est fait et elle a aujourd'hui adopté son budget pour 2007 / 2013. Alors, elle est sans doute en panne, mais elle n'est certainement pas en péril.

Cette panne institutionnelle est évidemment venue du premier NON français au référendum en mai 2005. Il n'y avait là, bien sûr, ni plan B, ni plan C, comme beaucoup le prédisaient. Cela fait maintenant deux ans que la constitution a été rejetée et à compter du début de l'année 2007, les pourparlers débutent peu à peu, mais il n'y a pas eu de compromis et l'Europe en est resté au Traité de Nice. L'hésitation qui a ensuite plané sur la question du Traité fut logique puisque les pays comme l'Allemagne qui l'avaient ratifié n'avaient pas envie de renégocier, et les pays qui l'avaient rejeté ne voulaient et ne pouvaient pas faire voter une seconde fois leur peuple sur le même texte. Et puis, il y aussi ceux qui n'ont pas encore décidé comme la Grande-Bretagne et qui ne semblent pas pressés de le faire. C'est pourquoi la voie d'une relance par l'institutionnel semblait provisoirement bouchée, même en explorant d'autres axes par des contacts entre les gouvernements.

Il est alors tentant d'imputer ce « blocage » à la France, aux Français qui ont voté NON, aux responsables politiques français qui n'ont pas su les convaincre de voter « oui » car comme nous l'avons précédemment indiqué, les arguments pour le NON furent assez virulents à travers toutes les couches politiques françaises. Cette responsabilité existe bien et une ratification par la voie parlementaire aurait sans doute été préférable.

Si l'on regroupe les divers arguments apportés par les groupes politiques en faveur du rejet de ce Traité constitutionnel afin de dégager des raisons unifiant les Français, ce sont sans aucun doute la longueur, la complexité du texte et l'impopularité du pouvoir de l'époque, comme

cité précédemment, qui ont fait qu'une majorité des Français n'ont pas pu dire « oui ». Les Français se sont exprimés librement et en masse pour dire NON. Et ils n'ont pas été les seuls (les Hollandais aussi ont refusé le Traité). On peut d'ailleurs se demander si les Anglais auraient dit oui, s'ils avaient été consultés ? A mon avis, sûrement pas. Et qu'auraient fait les Allemands, s'ils avaient voté ?

Mais, revenons-nous sur la situation de la France et de son malaise. Il est vrai qu'elle n'est pas dans une bonne phase et que l'humeur collective n'est pas positive, ni optimiste. Cela a joué sur le vote. Pourquoi cette situation ? En somme, pourquoi ce malaise ?

Pour moi, il ne s'agit pas de raisons structurelles ou de causes objectives. Je ne crois pas qu'il y ait un « déclin » de la France ou une difficulté particulière de mon pays à s'adapter à la mondialisation. Il semble que sous le gouvernement de Jacques Chirac avec Lionel Jospin comme Premier ministre (1997-2002), la France ait connu des années de croissance, de baisse du chômage, de progrès sur les grands indicateurs économiques. Le pays semblait peut-être plus confiant, même s'il y a eu des problèmes ; Les problèmes d'intégration, d'insécurité, d'interrogations sur l'identité se retrouvent cependant partout ailleurs en Europe avec des manifestations nationales intensives souvent semblables.

Dans l'esprit d'un peuple mal à l'aise avec la situation, le fait d'avoir une influence moindre en Europe après l'élargissement est donc relatif et valable aussi pour d'autres membres de l'UE. C'est simplement l'état d'esprit qui diffère, la façon dont on va voir telle ou telle situation : avons-nous plus d'opportunités ou plus de risques avec un élargissement ? C'est la seconde approche qui domine aujourd'hui en France chez les Français.

Comme cité auparavant, la raison du trouble français fut, semble-t-il, inhabituelle et politique et est due au déroulement de l'élection présidentielle de 2002. En France, l'élection présidentielle est ordinairement l'élection la plus importante, celle qui structure la vie politique et

se confronte généralement à des questions basiques : le combat entre la gauche et la droite, le changement ou le refus du changement, tel président et non pas tel autre. Mais, l'élection de 2002 n'est pas allée dans ce sens tellement bien rodé depuis de nombreuses années : le 1er tour a été littéralement insensé avec Jean-Marie Le Pen en deuxième position derrière le président sortant. Le deuxième tour a de ce fait pris un sens à la fois logique et étrange, une espèce de symbole antifasciste. Le Président a obtenu plus de 80 % des voix, ce qui aurait dû lui créer des obligations particulières envers ces collègues politiques de l'opposition, qui n'avaient pas d'autre choix que d'appeler leurs militants à voter pour la droite. Le Président réélu et les ministres qu'il a choisis n'ont cependant pas mené la politique des 82%, mais celle des 19 % obtenus au premier tour par l'ensemble des candidats du Parti socialiste, avec aucun débat à la clé pour les perdants ; aucun geste symbolique envers la gauche pour montrer qu'on présidait et gouvernait grâce aux 80% d'inscrits sur les listes électorales, soit presque 26 millions de Français.

Mis à part la position de la France sur l'Irak qui a masqué le malentendu du 29 mai et redonné aux Français un peu de confiance dans leur gouvernement, ce dernier ne leur convenait pas. La France peut être conservatrice ou non, mais elle a la passion de l'égalité, et ses citoyens sont renommés pour leurs multiples droits acquis. Aujourd'hui, elle se sent à la fois bien et mal où elle se situe—un malaise si ambigu et pourtant presque facile à déceler lorsqu'on s'y rend. Les politiques sont donc souvent mal acceptées depuis plusieurs années, d'autant plus qu'elles ont eu tendance à être inopérantes. C'est dans ce cadre que peut se comprendre le très révélateur et important conflit social des émeutes de l'automne 2005 et du contrat première embauche (CPE) en 2006 de Dominique de Villepin.

Dans un contexte économique et social laborieux, où la crainte de l'instabilité progresse, il s'avère que les jeunes et les syndicats ont continuellement le sentiment que le gouvernement se surenchérit sur la précarité et qu'il souhaite faire passer les nouvelles lois en force. Les

événements post-mai 2005 ne semblent être qu'une continuation du « ras-le-bol » de cette société. C'est à la France de surmonter cette crise, de régler ses problèmes et de retrouver un Pouvoir qui ait la confiance de la population, car ce pays a besoin d'être à l'aise avec lui-même en tant que nation pour jouer pleinement son rôle en Europe, c'est-à-dire sans crainte, ni arrogance excessive.

Pour en revenir à l'Europe, à son présent et à son avenir, il est important de répéter qu'elle est une construction politique conduite par des nations. Elle n'est pas une simple confédération. De nombreuses actions ont été réalisées pour en arriver là.

Ses organes sont de caractère fédéral. Mais elle n'est pas un Etat fédéral, sous l'autorité duquel disparaîtraient les nations et vivraient des Etats fédérés—argument majeur des partisans du NON. L'Union européenne n'est pas les Etats-Unis d'Europe. Les nations, les Etats nationaux sont essentiels car ils restent le lieu de la démocratie et de la vie politique, même s'il existe une vie politique de l'Union, de l'identité commune pour les citoyens ; de l'expression de la volonté populaire ; des solidarités sociales parmi toutes les générations ; du « nous les Européens » par rapport aux « autres » même s'il faut combattre avec acharnement la xénophobie et le nationalisme aigu.

C'est pourquoi la santé de l'Europe, c'est la santé de toutes ses nations. Quand la situation est laborieuse en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, en Pologne mais aussi dans d'autres pays, il est logique qu'il y ait des répercussions en Europe. Les choix politiques de chaque nation, les difficultés à surmonter, les problèmes d'identité, les sentiments des peuples restent décisifs pour le succès ou pour l'échec de la construction européenne.

En parallèle, l'Union européenne ne doit pas amoindrir les réalités des responsabilités nationales. Elle doit choisir les zones où la politique est bien comprise par les peuples (lutte contre le terrorisme, protection de l'environnement, projets scientifiques et industriels, etc.) et doit éviter une uniformisation trop importante, s'agissant de modes de vie et de traditions où se

côtoient des identités diverses. Sinon, les peuples exprimeront leur mécontentement et l'indifférence continuera. L'Union européenne doit être synonyme de source d'identité afin qu'ils puissent croire en son modèle et le défendre. L'Europe doit rassurer et non pas inquiéter car un des soucis communs que partagent les peuples concerne la fameuse mondialisation provoquant les équilibres nationaux et européens.

Cependant, l'Europe semble ironiquement bien employer ce concept de mondialisation car elle a l'air beaucoup plus ouverte sur l'extérieur que les Etats-Unis par exemple, en tentant de développer une croissance soutenue avec de nombreux partenaires internationaux.

Afin de réussir ce nouvel élargissement, la France a besoin d'aider économiquement les nouveaux pays membres à rejoindre les standards européens et à rattraper leur retard. Sinon, ils pèseront sur l'ensemble, et ils tireront les membres économiquement puissants vers le bas. Politiquement, une hiérarchie des pays membres peut nuire au développement de l'Union. Il ne devrait pas y avoir de membres de second rang car l'égalité est de droit. Nous voyons aujourd'hui des politiques variables, avec Schengen et l'Euro par exemple. Géographiquement, les frontières sont à déterminer. Il y existe des zones sensibles telles que la question de la Turquie et un référendum de tous les peuples européens sur son adhésion pourrait donner une idée claire aux dirigeants de Bruxelles. Cette dernière ne peut cependant entrer dans l'Union que si son système politique et ses relations avec ses voisins sont compatibles avec ceux des autres pays membres. Il faut simplement dire que la Turquie devra énormément changer pour que les peuples d'Europe acceptent qu'elle entre dans l'Union européenne.

Sur le plan international, l'Europe est reconnue, particulièrement au niveau économique et marchand. Elle a du poids dans les négociations internationales. Son influence politique est réelle, en particulier aux Nations unies, pour de nombreuses situations de crise présentes à travers la planète. Elle commence tout juste à se munir d'une politique extérieure de sécurité commune

avec des dispositifs appropriés. Mais elle s'est divisée sur des grands conflits comme l'Irak et elle ne sait pas comment réagir en tant qu'Union à propos des Etats-Unis.

Revenons à la question institutionnelle que la non-ratification du Traité constitutionnel a laissée en plan. Le Parlement européen n'est pas un Parlement classique possédant une majorité et une opposition et contrôlant un pouvoir exécutif. Il est avant tout le lieu d'expression de la diversification européenne et continue son évolution afin d'incarner le mieux possible la démocratie en Europe. En ce qui concerne la Commission, cette dernière semble avoir perdu de son autorité et de son influence. Personne depuis Jacques Delors ne s'est pleinement imposé à sa tête. La Commission compte en effet de très nombreux membres et elle semble ne plus bien savoir comment défendre l'intérêt général européen. Le Conseil européen, quant à lui, souffre et doit faire face à des compromis, à cause de l'intérêt personnel que chacun des membres cherche à mettre en œuvre. Dans une Europe qui continue de s'élargir, le Conseil a besoin de revoir son organisation.

Aujourd'hui, faire voter une seconde fois le même texte est impensable. On a beaucoup parlé de l'élaboration d'un nouveau Traité par exemple sans la troisième partie. La Grande-Bretagne propose que chacun puisse choisir. Cela semble sans doute être la solution la plus pertinente même si ce Traité ne doit plus être appelé « Constitution ». Le 6 mai dernier, lors du second tour des élections présidentielles, la majorité des Français (53%) s'est prononcée en faveur du candidat de l'UMP, Nicolas Sarkozy. Les regards attentifs de toute l'Europe étaient tournés ces derniers mois vers la France.

Les deux candidats du 6 mai, M. Sarkozy et Mme Royal, pouvaient être qualifiés de pro-européens. Désormais, c'est avec M. Sarkozy que les dirigeants européens devront construire l'avenir de l'Union. Dans le discours qu'il a prononcé après l'annonce de sa victoire, M. Sarkozy s'est adressé à tous les Etats-membres de l'Union et a affirmé son engagement quant à la situation

européenne : « Je veux lancer un appel à nos partenaires européens, auxquels notre destin est lié, pour leur dire que toute ma vie j'ai été européen, que je crois en la construction européenne. » Néanmoins, le nouveau président s'est aussi montré compréhensif envers ceux qui se méfient de cette construction. Il a continué en disant : « je les conjure d'entendre la voix des peuples qui veulent être protégés. Je les conjure de ne pas rester sourds à la colère des peuples qui perçoivent l'Union européenne non comme une protection mais comme le cheval de Troie de toutes les menaces que portent en elles les transformations du monde » (Jeudy 4).

José Manuel Barroso, le président de la Commission européenne, a exprimé sa satisfaction après la victoire de M. Sarkozy. La chancelière allemande Angela Merkel et le Premier ministre britannique Tony Blair, entre autres, ont félicité le nouveau président. Le président Sarkozy s'est empressé d'aller voir Angela Merkel, quelques heures après son investiture, afin de réitérer son envie de la création d'un mini-Traité (Jeudy 12).

Nicolas Sarkozy serait-il la réponse aux problèmes qui se sont perpétués ? La solution du nouveau président pour sortir de l'impasse constitutionnelle est l'adoption par la voie parlementaire d'un « mini-Traité » d'ici à 2008. Ce Traité allégé retiendra les mesures du Traité constitutionnel. Il s'agit, par exemple, de la première partie de ce texte, qui avait le mérite de simplifier le fonctionnement des institutions européennes. C'est aussi un nouveau nom pour le potentiel ministre des Affaires étrangères de l'UE. Celui-ci sera finalement un « haut-représentant » de l'UE.

Lors de son discours de victoire sur la Place de la Concorde, M. Sarkozy a promis que son pays retrouverait sa place parmi les vingt-sept Etats-membres de l'Union européenne: « Ce soir la France est de retour en Europe ». Que ce renouveau politique de la cinquième République puisse aider la France à redevenir un pays clé dans l'Europe est tout simplement souhaitable et à souhaiter. Finalement, c'est peut-être un besoin de renouveau politique à l'Elysée qui sera faire

sortir la France de son coin « anti-européen » et qui fera à nouveau d'elle un pilier porteur de renouveau politique et de progrès économique et social en Europe et pour l'Europe.

6. CHRONOLOGIE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

Je ne chercherai pas ici à retracer tous les évènements précédents le rejet français à la Constitution, mais tacherai de rassembler de façon succincte les grands faits marquants de cette construction.

Pendant des siècles, l'Europe fut le théâtre de guerres fréquentes et meurtrières. Entre 1870 et 1945, la France et l'Allemagne se sont affrontées à trois reprises en des conflits qui causant de lourdes pertes humaines. Ayant la volonté de garantir une paix durable, plusieurs membres de l'Europe occidentale ont concrétisé l'idée d'une construction européenne après la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs dirigeants européens avaient la conviction que la seule façon de garantir une paix durable entre leurs pays respectifs était de les unir économiquement et politiquement.

- 9 mai 1950

Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères, propose dans un discours inspiré par Jean Monnet, la mise en commun des ressources de charbon et d'acier entre la France et l'Allemagne.

- 18 avril 1951

Signature à Paris par la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas (les Six) du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le Traité est conclu pour une durée de cinquante ans à dater de son entrée en vigueur.

- 27 mai 1952

Les Six signent à Paris le Traité sur la Communauté européenne de défense (CED).

- 23 juillet 1952

Entrée en vigueur du Traité CECA. Les institutions de la CECA sont la Haute Autorité, le Conseil spécial de ministres, l'Assemblée commune et la Cour de justice. Un organe consultatif assiste la Haute Autorité : le Comité consultatif de la CECA.

- 30 août 1954

L'Assemblée nationale française rejette le Traité instituant la CED.

- 25 mars 1957

Signature à Rome par les Six du Traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) et du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa ou Euratom).

Signature de la Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes.

- 1er janvier 1958

Entrée en vigueur des Traités de Rome instituant la CEE et l'Euratom. Chaque Communauté dispose d'un Conseil et d'une Commission. L'Assemblée et la Cour de justice sont des institutions communes aux trois Communautés. Quant aux organes consultatifs, le Comité économique et social est commun aux deux nouvelles Communautés tandis que la CECA garde son propre Comité consultatif. Au sein des deux nouvelles Communautés, les décisions sont prises par le Conseil sur proposition de la Commission. Les Traités prévoient une procédure de consultation de l'Assemblée.

- 8 avril 1965

Signature à Bruxelles du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes, dit Traité de fusion des exécutifs. Un Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, annexé au Traité, remplace les protocoles propres à chaque Communauté.

- 28-29 janvier 1966

Compromis de Luxembourg sur le besoin d'un accord unanime « lorsque des intérêts très importants d'un ou de plusieurs partenaires sont en jeu ». Après avoir mené la politique dite de la « chaise vide » pendant sept mois, la France reprend sa place au Conseil.

- 1er juillet 1967

Entrée en vigueur du Traité de fusion des exécutifs. La Commission, le Conseil, l'Assemblée et la Cour de justice sont des institutions communes aux trois Communautés.

- 1er juillet 1968

Entrée en vigueur de l'union douanière. Les droits de douane et les restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises sont éliminés entre les États membres et le tarif douanier commun est introduit envers les États tiers.

- 22 avril 1970

Signature à Luxembourg du Traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des Traités instituant les Communautés européennes et du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes. Le Traité prévoit l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée suite au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés. Il entre en vigueur le 1er janvier 1971.

- 1er janvier 1973

Adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

- 9 et 10 décembre 1974

Les chefs d'État ou de gouvernement des Communautés, réunis à Paris au sommet, donnent naissance au Conseil européen en décidant de se réunir au moins trois fois par an.

- 4 mars 1975

Déclaration commune de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission instituant une procédure de concertation suite à l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée.

- 22 juillet 1975

Signature à Bruxelles du Traité portant modification de certaines dispositions financières des Traités instituant les Communautés européennes et du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes. Le Traité renforce les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée et prévoit la création d'une Cour des comptes. Il entre en vigueur le 1er juin 1977.

- 20 septembre 1976

Adoption de l'Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct.

- 7-10 juin 1979

Première élection de l'Assemblée au suffrage universel direct.

- 1er janvier 1981

Adhésion de la Grèce aux Communautés européennes.

- 14 juin 1985

Signature à Schengen de l'Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes par la Belgique, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

- 1er janvier 1986

Adhésion de l'Espagne et du Portugal aux Communautés européennes.

- 17 et 28 février 1986

Signature à Luxembourg et à La Haye de l'Acte unique européen. Il contient des dispositions modifiant les Traités instituant les Communautés européennes et des dispositions instituant une coopération politique européenne.

- 1er juillet 1987

Entrée en vigueur de l'Acte unique européen (AUE). L'AUE vise à établir progressivement le marché intérieur au cours d'une période expirant le 31 décembre 1992. Dans ce but, il prévoit l'adoption de mesures relatives au rapprochement des législations des États membres, y compris dans les domaines de protection de la santé, du milieu de travail, de l'environnement et des consommateurs. L'AUE introduit les procédures de coopération et d'avis conforme. Il augmente les pouvoirs législatifs du Parlement européen et étend le champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. L'AUE institutionnalise le Conseil européen et officialise l'appellation « Parlement européen », que l'Assemblée utilise depuis 1962. Il octroie la possibilité au Conseil d'adjoindre à la Cour de justice une juridiction de première instance. En outre, il codifie les pratiques de coopération intergouvernementale en matière de politique étrangère (coopération politique européenne).

- 24 octobre 1988

Décision du Conseil instituant un Tribunal de première instance des Communautés européennes.

- 7 février 1992

Signature à Maastricht du Traité sur l'Union européenne. Il fonde l'Union sur les Communautés européennes (premier pilier), complétées par deux domaines de coopération (deuxième et troisième piliers): la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la justice et les affaires intérieures (JAI).

- 1er janvier 1993

Entrée en vigueur du marché intérieur. Il comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée.

- 1er novembre 1993

Entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne. La Communauté économique européenne (CEE) devient la Communauté européenne (CE). Lancement de l'instauration par étapes de l'Union économique et monétaire (UEM) débouchant à terme sur l'adoption d'une monnaie unique et l'établissement d'une Banque centrale européenne. Introduction de la procédure de codécision. Accroissement des pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen. Extension du champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Création du Comité des régions, du Médiateur européen et de la Banque européenne d'investissement. La Cour des comptes acquiert le statut d'institution. Instauration d'une citoyenneté de l'Union européenne.

- 29 mars 1994

Les ministres des Affaires étrangères, réunis en session informelle à Ioannina, adoptent une décision de compromis fixant les règles de prise de décision à la majorité qualifiée au Conseil, dans la perspective du quatrième élargissement de l'Union européenne.

- 1er janvier 1995

Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne.

- 26 mars 1995

Entrée en vigueur de la Convention de Schengen, du 19 juin 1990, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Portugal. Par la suite, l'espace Schengen s'étend progressivement à d'autres États.

- 2 octobre 1997

Signature du Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains actes reliés.

- 1er juin 1998

Établissement de la Banque centrale européenne.

- 1er janvier 1999

Lancement officiel de l'euro. La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande adoptent l'euro comme monnaie unique.

- 1er mai 1999

Le Traité d'Amsterdam entre en vigueur. Accroissement des pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen. Extension du champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Le domaine des « Visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes », qui relevait du troisième pilier, s'intègre dans le premier. Le troisième pilier devient celui de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Possibilité d'instaurer des coopérations renforcées. Un protocole intègre l'acquis de Schengen, en tant que coopération renforcée entre treize États (les Quinze à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande), dans le cadre de l'Union européenne. Mécanisme de sanction en cas de violation grave et persistante des valeurs communes.

- 7 décembre 2000

Proclamation solennelle à Nice de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

- 1er janvier 2001

La Grèce rejoint la zone euro.

- 26 février 2001

Signature Traité de Nice modifiant le Traité sur l'Union européenne, les Traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes.

- 15 décembre 2001

Convocation, par le conseil européen, réuni à Laeken, d'une Convention sur l'avenir de l'Europe.

- 1er janvier 2002

Mise en circulation des pièces et billets en euros.

- Mars 2002-juin 2003

Convention européenne, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing

- 23 juillet 2002

Expiration du Traité CECA cinquante ans après son entrée en vigueur. Les secteurs du charbon et de l'acier sont intégrés dans le Traité CE. Le Comité économique et social reprend les activités du Comité consultatif de la CECA.

- 1er février 2003

Le Traité de Nice entre en vigueur. Accroissement des pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen. Extension du champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Ajustements dans la composition et le fonctionnement des institutions en vue du cinquième élargissement de l'Union (entre autres, pondération des voix au Conseil, composition de la Commission, extension de la procédure de codécision, compétence du Tribunal de première instance pour connaître des questions préjudicielles, possibilité d'adjoindre des chambres juridictionnelles au Tribunal). Assouplissement du système des coopérations renforcées. Mécanisme de prévention en cas de risque clair de violation grave des valeurs communes.

- Octobre-décembre 2003

Conférence intergouvernementale (CIG), devant transformer le document mis au point par la Convention en projet de Traité constitutionnel.

- 13 décembre 2003

Echec du Conseil européen, réuni à Bruxelles : absence d'accord sur le projet de Traité.

- 1er mai 2004

La République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie adhèrent à l'Union européenne.

- 18 juin 2004

Succès au Conseil européen : adoption du projet révisé de Traité.

- 29 octobre 2004

Signature à Rome du Traité établissant une Constitution pour l'Europe par les vingt-cinq chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union.

- Novembre 2004-juin 2005

Procédures de ratification dans les Etats membres.

Ainsi, les événements et les enjeux de cette construction européenne pour la France étaient et sont toujours abondants : paix et stabilité socio-économiques, politiques ou encore culturelles. L'élargissement de l'Europe, par l'adhésion de plusieurs pays, permet d'obtenir la paix et la stabilité dans le domaine politique mais aussi économique avec la mise en place et l'agrandissement de la zone euro. Bientôt près de 500 millions d'Européens disposeront de la même monnaie. En outre, grâce à l'adoption d'une constitution européenne, les institutions européennes peuvent être renforcées et l'Europe aurait pu alors jouer un rôle international plus important dans le domaine commercial notamment. Enfin, avec l'entrée de nombreux pays de l'Est dans l'Union européenne, l'Europe connaîtra un accroissement culturel non négligeable (près de 20 langues parlées). Mais plus la famille européenne grandit et plus les pourparlers et les décisions sont longues à prendre et à mettre en place. C'est peut-être d'ailleurs cette bureaucratie européenne qui aujourd'hui fait peur à bon nombre de citoyens se sentant mal informés sur les événements courants se déroulant aux sièges de l'Union.

7. BIBLIOGRAPHIE

Ajchenbaum, Yves Marc. "L'Europe: 25 pays, une histoire" Paris: Libro Le Monde, 2004.

Algalarrondo, Hervé. "Non = oui à Sarko!" *Le nouvel Observateur* 2 June 2005: 60.

Alliès, Paul. "Une constitution contre la démocratie: portrait d'une Europe dépolitisée." Paris: Climats, 2005.

"Un an après, la constitution UE toujours rejetée." *www.tf1.lci.fr* 29 May 2006. January 2007 <<http://www.tf1.fr/infos/france/0,,3305219,00.html>>.

"Un an après le non au référendum, la classe politique française peine à relancer l'UE." *www.lemonde.fr*. 29 May 2006. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=947124>.

Andreani, Jean-Louis and, Thomas Ferenczi. "Les six thèmes-clés de la campagne." *www.lemonde.fr*. 28 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=902654>.

Ané, Claire and, Gaïdz Minassian. "Débat avec Henri Weber: PS: pourquoi dire 'non' à la Constitution européenne?" *Le Monde* 26 November 2004. 3 February 2007 <<http://www.lemonde.fr/web/chat/0,46-0@2-3224,55-1383@51-638007,0.html>>.

"Another fine mess: So whose bright idea was that constitution in the first place?" *www.economist.com*. 26 May, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/world/europe/displaystory.cfm?story_id=E1_QDDJPR>.

"Après mai, le déluge? With a "no" vote in the Euro-referendum looming, politicians prepare to minimise, or else exploit, the fallout in Paris." *www.economist.com*. 28 April, 2005. 26 March, 2007 <http://www.economist.com/world/europe/displaystory.cfm?story_id=E1_PJTQNQT>.

Bacqué, Raphaëlle. "Un impressionnant front du refus." *www.lemonde.fr*. 31 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=902959>.

---. "Les partisans du non célèbrent leur victoire et appellent M. Chirac à en tirer les conséquences." *www.lemonde.fr*. 30 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/web/recherche_resultats/1,13-0,1-0,0.html>.

Bayrou, François. "Oui: plaidoyer pour la Constitution européenne." Paris: Plon, 2005.

Bazin, François. "Fabius: je vous l'avais bien dit..." *Le nouvel Observateur* 2 June 2005: 62-64.

- Beaudin, Hervé. "Au-delà du NON," Paris: Ellipses, 2005.
- Bidégaray, Christian and, Claude Emeri. "Enjeux européens et système des partis politiques français." Paris: Presses de Sciences-Po, 1996.
- Bell, D.S. "France: the left in 2002 – The end of the Mitterrand strategy." *Parliamentary Affairs* 56-1, 2003: 24-37.
- Bély, Lucien. "L'art de la paix en Europe: Naissance de la diplomatie moderne," Paris : le Nœud gordien, 2007.
- Bergounioux, Alain. "Les fragilités du Parti socialiste français." Paris: PUF, 1996.
- Berthu, Georges. *L'Europe sans les peuples: commentaire du projet de Constitution*. Paris: Guibert, 2004.
- Bertossi, Christophe. "L'Europe en mal de migrations?" Paris: Dunod, 2007.
- Bitton, Anna. "Chirac, un roi de neige qui fond au soleil." *Marianne* 1 June 2005:18-19.
- Bizeul, Daniel. "Avec ceux du FN, Un sociologue au Front national," Paris: La Découverte, 2003.
- Bocev, Pierre. "Giscard: 'Il n'y aura pas d'autre solution' que de revoter si le non l'emporte." *Le Figaro* 29 may 2005:10.
- Boissieu, Laurent de. *Une certaine idée de l'Europe. Le gaullisme et l'Europe*. Mémoire de DESS de droit de la vie politique, université Paris X-Nanterre, 1998-1999.
- Bourlanges, Jean-Louis. "Ankara et l'Union européenne: les raisons du 'non.'" *Politique internationale* 105, Fall 2004, 39-64.
- Burgorgue-Larsen, Laurence. "La constitution européenne expliquée au citoyen." Paris: Bruylant, 2005.
- Cassen, Bernard. "Cette Constitution qui piège l'Europe." Paris: Mille et une nuits, 2005.
- Centre d'études européennes*. 2007. January-May 2007 <<http://www.portedeurope.org/>>.
- Centre d'information sur le Gaullisme*. 2005. March 2007 <<http://www.gaullisme.free.fr/>>.
- Chaltiel, Florence. "Pour un peuple européen," Paris: Odile Jacob, 2006.
- . "Processus décisionnel de l'Union européenne," Paris: Documentations Française, 2006.
- Chevènement, Jean-Pierre. "Pour l'Europe, votez non!" Paris: Editions Fayard, 2005.

- “Chirac at bay.” *www.economist.com*. 24 March, 2007. 23 June, 2005 <http://www.economist.com/world/europe/displaystory.cfm?story_id=E1_QTTNTSS>.
- Cohen, Patrick and Jean-Marc Salmon. “21 avril 2002, la contre enquête,” Paris: Denoël, 2003.
- “La Constitution européenne.” *Commentaire* 108, Winter 2004-2005, 957-69.
- “La Constitution européenne en débat.” *Regards sur l’actualité* 307, janvier 2005.
- Chombeau, Christiane. “Philippe de Villiers et Jean-Marie Le Pen tentent tous deux d’incarner l’opposition au Traité européen.” *www.lemonde.fr*. 5 January 2005. 20 March, 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=883153>.
- . “A droite, le non est le fruit d’un travail de fourmis.” *www.lemonde.fr*. 18 May 2005. 24 March, 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=901148>.
- . “Jean-Marie Le Pen et Philippe de Villiers convoitent le même électorat.” *www.lemonde.fr*. 26 May 2005. 24 March, 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=902308>.
- . “M. de Villiers: le plan D, délocalisation, déréglementation, déferlante migratoire.” *www.lemonde.fr*. 24 May 2005. 24 March, 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=901978>.
- . “Philippe de Villiers: à un immense cri de détresse, Jacques Chirac a répondu par un bricolage institutionnel.” *www.lemonde.fr*. 8 June 2005. 24 March, 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=904147>.
- . “Philippe de Villiers (MPF) et les souverainistes de droite peinent à réunir leurs forces.” *www.lemonde.fr*. 17 March 2005. 24 March, 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=892921>.
- . “Philippe de Villiers (MPF) se pose en chef de file des ‘euroréticents.’” *www.lemonde.fr*. 14 September 2004. 24 March, 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=867843>.
- Clift, Ben. “Lionel Jospin’s campaign and the socialist left: the “Earthquake” and its aftershocks.” Lund: Ahsgate, 2004.
- Cole, Alistair, and Helen Drake. “The Europeanization of the French polity: continuity, change and adaptation.” *Journal of European Public Policy* 7-1, 2000: 26-43.

- . "French socialists and the European Union." *Contemporary Political Studies* 1994: 581-595.
- . "National and partisan contexts of Europeanization: the case of the French socialists." *Journal of Common Market Studies* 39-1, 2001: 15-36.
- Colombani, Jean-Marie. "La France devient le premier pays européen à rejeter la Constitution." *www.lemonde.fr*. 30 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/web/teaser/1,22-0,10,0.html?url_zop=http:%2f%2fabonnes.lemonde.fr%2fweb%2fstk%2farticleinteractif%2f0,41-0,49-655529,0.html>.
- . "Illusion du non." *www.lemonde.fr*. 27 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=902568>.
- . "L'impasse." *www.lemonde.fr*. 31 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=903071>.
- Comptoir des politiciens*. 2007. May-June 2007. <<http://www.programme-presidentiel.com/>>. "La constitution européenne en 25 questions: ils votent non! (supplément spécial)." *Le Monde*. 5 May 2005: 1-57.
- Constitution européenne: quel est son contenu?* 2005. February 2007. <http://www.viepublique.fr/actualitevp/dossier/constitution_europeenne/constitution_europeenne.htm>.
- Courtois, Gérard. "Un non d'avenir pour remettre l'Europe d'aplomb." *www.lemonde.fr*. 5 April 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=895635>.
- Coutron, Laurent, Marion Gaillard, and Philippe Tronquoy. "L'Union européenne et le projet de Constitution." Paris: Documentation française, 2004.
- Darras, François and Serge Maury. "Vers un mai 68 dans les urnes." *Marianne* 23 avril 2005: 17-18.
- "Dead, but not yet buried." *www.economist.com*. 2 June, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/world/europe/displaystory.cfm?story_id=E1_QDPPVGQ>.
- Degryse, Christophe. "Dictionnaire de l'Union européenne: politiques, institutions, programmes." Bruxelles: De Boeck Université, 1995.
- Delors, Jacques. "Mémoires." Paris: Plon, 2004.
- Delwit, Pascal. "La gauche et l'Europe." Paris: PUF, 1996.
- . "Le processus d'eupérisation et la crise du socialisme mitterrandien." Paris: Bruylant, 1993.

Demesmay, Claire and Emmanuelle Saunier. "Odysée 2014: l'UE et ses futurs élargissements," Paris: Dunod, 2007.

Derbyshire, Ian. "Politics in France: from Giscard to Mitterand," Edinburgh: Chambers, 1990.

Deroubaix, Christophe. "Henri Emmanuelli: Le 'non' serait un coup de tonnerre." *L'Humanité* 20 May 2005. 4 March 2007 <<http://www.humanite.fr/journal/2005-05-20/2005-05-20-634616>>.

"Discours et déclarations du général de Gaulle (extraits)." *www.monde-diplomatique.fr*. 1 January 2006. April 2007. <<http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/europe/a12165>>.

La documentation française: vers une constitution européenne. 2007. March 2007 <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>>.

Dony, Marianne, Emmanuelle Bribosia. *Commentaire de la Constitution de l'Union européenne*. Bruxelles : Univ. De Bruxelles, 2005.

Dossier spécial référendum 2005 'Traité constitutionnel': Calendrier des délibérations du Conseil constitutionnel. May 2005. February 2007 <<http://www.conseil-constitutionnel.fr/dossier/referendum/2005/documents/chrono.htm>>.

Drake, Helen. "Europe in the 2002 French elections." Lund: Ahsgate, 2004.

Duhamel, Olivier. "Pour l'Europe: le texte intégral de la Constitution expliqué et commenté." Paris: Seuil, 2005.

Duplan, Christian. "Mon village à l'heure de Le Pen." Paris: Seuil, 2003.

Dupont, Gaëlle and Jean-Baptiste de Montvalon. "La campagne a déchaîné les passions françaises." *www.lemonde.fr*. 29 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=902805>.

Edition spéciale: Constitution Européenne. Le Monde June 2005. January-May 2007 <<http://www.lemonde.fr/web/sequence/0,2-631760,1-0,0.html>>

"The end of enlargement." *www.economist.com*. 14 July, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/world/europe/displaystory.cfm?story_id=E1_QTSQNDR>.

European Navigator. June 2007. February-May 2007 <<http://www.ena.lu/europe/index.html>>.

Europa: vers une constitution pour l'Europe. 2007. March-May 2007 <http://europa.eu/roadtoconstitution/index_fr.htm>.

"Europe's mid-life crisis." *www.economist.com*. 17 March, 2007. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/opinion/displaystory.cfm?story_id=8851278>.

- “The Europe that died.” *www.economist.com*. 2 June, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/opinion/displaystory.cfm?story_id=E1_QDPPPDR>.
- Fabius, Laurent. “Une certaine idée de l’Europe,” Paris: Plon, 2004.
- Ferenczi, Thomas, Olivier Duhamel, Jean-Louis Boulanges, Henri Emmanuelli, and Philippe de Villiers. “OUI/NON : les argument pour choisir, la Constitution européenne en 25 questions.” *Le Monde hors série* May 2005.
- France Politique: le portail de la vie politique française*. 2007. January-June 2007 <<http://francepolitique.free.fr/>>.
- “France: Résultat de l’élection présidentielle et Union européenne.” *www.fenetreeurope.com*. 8 May 2007. 15 May 2007 <<http://www.fenetreeurope.com/php/page.php?section=actu&id=8052>>.
- Front National*. 2007. January-May 2007 <<http://www.frontnational.com/>>
- Gaffney, John. “Political Parties and the European Union,” London: Routledge, 1996.
- Gas, Valérie. “Les raisons du ‘non’ français.” *RFI Actualité* 30 May 2005. 8 March 2007 <http://www.rfi.fr/actufr/articles/065/article_36486.asp>.
- Généreux, Jacques. “Manuel critique du parfait européen: les bonnes raisons de dire non à la Constitution,” Paris: Seuil, 2005.
- Giddens, Anthony. “Europe in the Global Age,” Cambridge: Polity Press, 2007.
- Giscard d’Estaing, Valéry. “Une Constitution européenne, pourquoi faire?” *Positions et medias* 29, April 2005: 15-27.
- Grosjean, Blanche. “Il fallait faire la Constitution quand on était six.” *Libération* 29 May 2005: 2-4.
- Herder, Patrick. “Référendum sur le Traité constitutionnel européen : les arguments du oui et du non , comparez et votez...en toute connaissance de cause!” Paris: Calmann Lévy, 2005.
- Hix, Simon. “The Political System of the European Union,” New York: Palgrave Macmillan, 2005.
- and Christopher Lord. “Political Parties in the European Union,” New York: St. Martin’s Press, 1997.
- Helvig, Jean-Michel. “Laurent Fabius : l’homme qui voulait être président,” Paris: Robert Laffont, 2006.

- Henri Emmanuelli*. 2007. February-May 2007 <<http://henriemmanuelli.parti-socialiste.fr/>>.
- Howarth, David. "The European policy of the Jospin government: a new twist to old French games." *Modern and Contemporary France* 10-3, 2002: 353-69.
- Ignatius, David. "Chirac paie son manque de courage politique." *Courrier International* 2 June 2005: 38.
- "A J-8, le non à la Constitution demeure majoritaire" *Le Monde*. 21 May 2005: 15-42.
- Jabko, Nicolas. "Comment la France définit ses intérêts dans l'Union européenne." *Revue française de science politique* vol. 55.2, April 2005.
- Jarreau, Patrick. "Où est passé le débat européen de mai 2005?" *www.lemonde.fr*. 10 June 2006. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=948145>.
- Jean-Luc Mélenchon*. 2007. June 2007 <<http://www.jean-luc-melenchon.fr/>>.
- Jeu, Bruno. "Nicolas Sarkozy, l'hyperprésident." *Le Figaro* 12 May 2007: 2-9.
- Kahn, Jean-François. "Rébellion contre la dictature de la bien-pensance." *Marianne* 1 June 2005: 7-12.
- Knapp, Andrew. "Parties and the party system in France." New York: Palgrave MacMillan, 2004.
- Ladrech, Robert. "Social Democracy and the Challenge of European Union," Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2000.
- Langguth, Gerd. "Who Came up with the idea of a 'Core Europe'," in *Old Europe New Europe Core Europe*, London: Verso, 2005.
- Lecœur, Erwan. "Un néo-populisme à la française, Trente ans de Front national," Paris: La Découverte, 2003.
- Le Cœur, Philippe. "Sept Français sur dix sont allés voter." *Le Monde* 31 May 2005: 4.
- Le Bohec, Jacques. "Sociologie du phénomène Le Pen," Paris: La Découverte, 2005.
- Leonard, Mark. "Why Europe Will Run the 21st Century," London: Harper Collins, 2005.
- Lemaire-Prosche, Geneviève. "Le PS et l'Europe." Paris: Editions universitaires, 1990.
- Lesquins, Jean-Louis. "*Souveraineté et constitution en Europe*." *Le Débat* 118, January-February 2002, 90-104.
- La Ligue communiste révolutionnaire*. 2007. May 2007 <<http://www.lcr-rouge.org/>>.

- Lipietz, Alain. "L'Europe, telle que nous l'avons perdue." *www.lemonde.fr*. 24 November 2006. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=967072>.
- Losson, Christian. "On nous a méprisés, on nous a trop culpabilisés." *Libération* 29 May 2005: 4.
- Magnette, Paul. "Le régime politique de l'Union européenne," Paris: Presses de Sciences Po, 2003.
- Maison de l'Europe de Paris*. 2007. March-April 2007 <<http://www.paris-europe.eu/>>.
- Mandonnet, Eric. "Raffarin en 'pessimiste actif.'" *L'Express* 9 May 2005: 44.
- "Marching into battle." *www.economist.com*. 9 June, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/world/europe/displaystory.cfm?story_id=E1_QDVJJSN>.
- Marcus, Jonathan. "The National Front and French Politics," New York: New York University Press: 1995.
- Marks Gary and, Carole Wilson. "National parties and the contestation of Europe," London: Routledge, 1999: 113-133.
- Mayer, Nomma. "Ces Français qui votent Le Pen," Paris: Flammarion, 2002.
- . "Sens et conséquences du 'non' français," Paris: Seuil 2005.
- McCornick, John. "Understanding the European Union: A Concise Introduction," New York: Palgrave Macmillan, 2005.
- Mer, Francis, Stuart Bell, and Claude du Granrut. "Ce que change la constitution européenne." Paris: PUF, 2005.
- Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. *Traité établissant une constitution pour l'Europe*. Paris: Imprimerie Nationale, 2005.
- Moïsi, Dominique. "L'Europe, continent de la mémoire," Paris: Dunod, 2007.
- "Monsieur Dupont-Aignan refuse un 'replâtrage.'" *www.lemonde.fr*. 31 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/web/recherche_breve/1,13-0,37-902983,0.html>.
- Moravcsik, Andrew. "The choice for Europe." New York: Cornell University Press, 1998.
- Moreau Defarges, Philippe. "Comprendre la Constitution européenne." Paris: Éd de l'Organisation, 2004.

- . "Constitution européenne, voter en connaissance de cause," Paris: Editions d'Organisations, 2005.
- . "L'Europe, pour quoi faire?" Paris: Dunod, 2007.
- "Le non au Traité: quelles conséquences?" *www.lemonde.fr*. 30 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=903503>.
- Nouveau Parti socialiste*. June 2007. June 2007 <<http://nouveau-ps.net>>.
- "Oui / non : les arguments pour choisir." *Le Monde* hors-série, May 2005.
- Parlement Européen : bureau d'information pour la France*. 2007. March-May 2007 <<http://www.europarl.europa.eu/paris/>>.
- "Oui ou non à l'Europe politique?" *Liberté politique* 28, February 2005, 39-107.
- Oui socialiste*. July 2005. April 2007. <<http://www.ouisocialiste.net>>.
- Parti des travailleurs*. 2007. May 2007 <<http://www.parti-des-travailleurs.org>>.
- Perrineau, Pascal. "L'enjeu européen, révélateur de la mutation des clivages politiques dans les années 1990." Paris: Presses de Sciences-Po, 1996.
- . "Le symptôme Le Pen: radiographie des électeurs du Front National," Paris: Fayard, 1997.
- Philip, Christian. "La Constitution européenne: Que sais-je?" Paris: PUF, 2004.
- Philippe de Villiers : Un projet pour la France, l'Europe*. 2005. March-May 2007 <www.pourlafrance.fr>.
- Pinder, John. "The European Union: A Very Short Introduction," New York: Oxford University Press, 2001.
- "Le projet de Constitution européenne" *Mouvements* 32, March-April 2004, 148-60.
- Quatremer, Jean. "Fabius, leader ressuscité." *Libération* 19 March 2005 : 27.
- "Reason to worry." *www.economist.com*. 2 June, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/world/europe/displaystory.cfm?story_id=4033918>.
- Rifkin, Jeremy. "Le rêve européen," Paris: Fayard, 2005.
- Ricard, Maurice. "Le Non de Pascal Terrasse au référendum." 16 février 2005, *Le Monde*.
- Rivais, Rafaële. "Déstabilisé, le Parlement ne parvient pas à relancer l'Union" *www.lemonde.fr*.

10 June 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=904468>.

Sauron, Jean-Luc. “La Constitution européenne expliquée: présentation synthétique et thématique, texte officiel et intégral de la Constitution, la Constitution en 30 questions.” Paris: Gualino, 2004.

Semprun, Jorge and, Dominique de Villepin. *L’homme européen*. Paris: Plon, 2005.

Le Sénat. December 2004. March 2007. <http://www.senat.fr/rap/rapport_constitution/rapport_constitution.html>.

Services des Affaires européennes. *Constitution Européenne : comparaison avec les Traités en vigueur*. Paris: Imprimerie Nationale, 2004.

“A severe crisis d’identité: Is France, the country that helped to invent European integration, about to undo it?” *www.economist.com*. 26 May, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/world/displaystory.cfm?story_id=E1_QDDRVRP>.

Site du non à la constitution européenne: référendum 2005. 2005. March 2007 <<http://www.referendum2005.fr/rub-rubrique2.html>>.

Le site national de lutte ouvrière. 2007. March 2007 <<http://www.lutte-ouvriere.org/>>.

“A song for Europe: No would be the right answer in next week’s French and Dutch referendums—and a good one for Europe.” *www.economist.com*. 26 May, 2005. 24 March, 2007 <http://www.economist.com/opinion/displaystory.cfm?story_id=E1_QDDJQDS>.

Straus, David. “L’UE fermée pour cause de travaux.” LCI 29 May 2006. January 2007 <<http://www.tf1.fr/infos/monde/0,,3305127,00.html>>.

Tarlé, Alex de. “Do you spik européen? ... et autres folies de l’Ouest,” Paris: Lattès, 2004.

Teyssiere, Daniel. *La France singulière*. Paris : Bourin, 2006.

Teyssier, François de and Gilles Baudier. “Que sais-je ? La construction de l’Europe,” Paris: Presses universitaires de France, 2005.

“That damned, elusive constitution: A French no should not be treated as a big crisis for the European Union.” *www.economist.com*. 28 April, 2005. 26 March, 2007 <http://www.economist.com/opinion/displaystory.cfm?story_id=E1_PJTDNTQ>.

Toulemon, Robert. *La Constitution européenne : son origine, ses vertus, ses faiblesses*. *Futuribles* 307 April 2004, 21-33.

Toute l'Europe.fr: le portail français sur les questions européennes. 2007. January-June 2007 <<http://www.touteurope.fr>>.

TNS – SOFRES: Etudes marketing, études de marché, sondages d'opinion. June 2007. January-February 2007 <<http://www.tns-sofres.com/>>.

Triantaphyllou, Dimitrios. “La constitution de l’Union européenne selon le Traité de Rome de 2004: les choix clés de la Convention et de la Conférence intergouvernementale.” Paris: Bruylant, 2005.

Tronquoy, Philippe. “Le petit guide de la Constitution européenne.” Paris: Documentation française, 2005.

Union pour un Mouvement Populaire. 2007. January-May 2007 <<http://www.u-m-p.org/>>.

Varela, Thomas. “M. de Villiers demande la démission de M. Chirac ou une dissolution.” *www.lemonde.fr.* 31 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=902984>.

Vattimo, Gianni. “The European Union Faces the Major Points of Its Development,” in *Old Europe New Europe Core Europe*, London: Verso, 2005.

Vernet, Daniel. “Conséquences d’un non français.” *www.lemonde.fr.* 30 May 2005. 24 March 2007 <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=903473>.

Ziller, Jacques. “La nouvelle Constitution européenne.” Paris: La Découverte, 2004.